

---

# Le budget

---

L'honorable Allan J. MacEachen

Vice-premier ministre et  
Ministre des Finances

Député de Cape Breton Highlands-Canso

Le 28 octobre 1980



HJ13  
A2  
1980  
ex-3

# Le budget

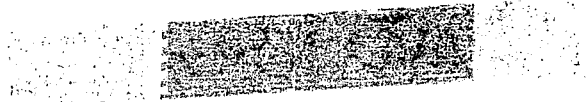
---

L'honorable Allan J. MacEachen

Vice-premier ministre et  
Ministre des Finances

Député de Cape Breton Highlands-Canso

Le 28 octobre 1980



FINANCE-TREASURY BOARD  
LIBRARY  
OCT 29 1980  
BIBLIOTHÈQUE  
FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR

## **Matière**

Introduction .....	1
La stratégie économique du gouvernement .....	3
Le Programme énergétique national .....	6
Les prix .....	7
Le partage des recettes et le régime fiscal .....	9
Les encouragements à la production et les initiatives énergétiques .....	10
La participation canadienne .....	11
Le plan des dépenses .....	12
La structure fiscale .....	15
Taxe de vente et d'accise .....	17
Tarif des douanes .....	18
Assurance-chômage .....	18
La situation et les perspectives économiques et financières .....	19
Conclusion .....	21

## Introduction

C'est pour moi un honneur, Madame le Président, de présenter au Parlement le premier budget de cette décennie. Ce budget oriente l'économie dans de nouvelles voies, des voies qui assureront la sécurité tant énergétique qu'économique des Canadiens pendant les années à venir.

Ce serait rendre un mauvais service à cette Chambre, ainsi qu'aux Canadiens, de nier qu'un climat profondément préoccupant d'incertitude et d'anxiété règne dans le monde et, j'en suis sûr, dans le cœur et l'esprit des Canadiens. Les années 70 nous ont légué beaucoup de problèmes. Ce serait toutefois commettre une erreur aussi grande de ne pas voir que les années 80 présentent des possibilités extraordinaires pour le Canada.

Il y a dix ans encore, le monde était porté par la longue vague d'expansion économique de l'après-guerre. Alors que l'inflation s'infiltrait dans de nombreux pays industrialisés, nous avions encore toute confiance en notre capacité collective de gérer la croissance, les économies se développant de concert dans le monde. Cependant, depuis la crise du pétrole de 1973, les pays industrialisés ont été confrontés au double problème de l'inflation et d'un chômage persistant. En 1979, le monde fut secoué par une deuxième vague d'augmentation des prix du pétrole. Dans les pays industrialisés, il en est résulté une vive recrudescence des facteurs inflationnistes et une baisse des revenus réels. Pour les pays en voie de développement, les conséquences ont été dramatiques: leurs déficits internationaux représentent maintenant entre trois et quatre fois l'aide qu'ils reçoivent du reste du monde.

Aux Etats-Unis, la récession annoncée s'est finalement matérialisée par un recul marqué de la production réelle au deuxième trimestre, tandis que la production fléchit dans presque tous les pays de l'OCDE.

L'inflation reste bien plus rapide qu'on le souhaiterait aux Etats-Unis malgré la récession. Les taux d'intérêt ont baissé au début de l'année, avant de remonter dernièrement.

A moins de nouvelles perturbations des livraisons internationales de pétrole, on peut raisonnablement penser que la chute de la production aux Etats-Unis est révolue et que, pour ce qui est des effets de la hausse des prix de l'OPEP, le pire est maintenant passé. Toutefois, il est généralement admis que l'économie mondiale devra traverser une longue période pendant laquelle la reprise et les progrès de la lutte contre l'inflation seront relativement lents.

Dans ce contexte, la gestion de l'économie représente un défi de taille. Les pays industrialisés ont tous appris qu'ils ne pouvaient obtenir le plein-emploi, la stabilité des prix et d'autres objectifs économiques en se contentant d'influer

sur la demande, par des réductions d'impôt ou un accroissement des dépenses publiques, ou par des augmentations d'impôts et une diminution des dépenses. De toute évidence, les problèmes sont plus profonds et plus complexes; ils touchent notre capacité fondamentale de production. Le pétrole en est un exemple. Le monde devra recourir à des sources plus coûteuses quand les gisements à bon marché seront épuisés. De façon plus générale, la quantité moyenne de biens et de services produite par travailleur n'augmente pas aussi vite que par le passé, parce que nous n'investissons pas suffisamment et n'en faisons pas assez pour maintenir le rythme du progrès technique. Les pénuries de ressources et le ralentissement de la productivité se traduisent par une hausse plus rapide des coûts, ce qui aggrave encore le problème de l'inflation.

Nous ne pouvons accepter une inflation à deux chiffres et ce, pour deux grandes raisons. Cette situation est injuste pour ceux qui ne peuvent se protéger, les membres les moins favorisés de notre société et en particulier les personnes âgées. Elle coûte aussi très cher sous forme de baisses de production et de pertes d'emplois. Elle risque de compromettre notre compétitivité sur les marchés mondiaux. Elle entraîne une hausse des taux d'intérêt. Elle rend les entreprises moins disposées à investir. Elle sape la consommation et freine la construction de logements.

Ainsi, ces deux problèmes du coût élevé de la production additionnelle et de l'inflation s'aggravent l'un l'autre. Il ne s'agit pas simplement de problèmes canadiens, Madame le Président, mais de problèmes mondiaux. Au sommet de Venise et aux réunions des ministres des Finances du FMI et de l'OCDE, des thèmes nouveaux se sont dégagés: la nécessité de s'intéresser aux problèmes fondamentaux de la croissance de la productivité en se penchant sur le progrès technique, l'investissement et les incitations à l'effort, ainsi que le besoin primordial d'un freinage de l'inflation pour permettre une croissance soutenue de la production et de l'emploi.

Les problèmes économiques auxquels la communauté internationale est confrontée ne peuvent être résolus par une action individuelle des pays. Notre gouvernement ne se dissimule pas l'importance des défis que présentera la coopération économique internationale au cours de la période troublée qui s'annonce et il est prêt à assumer pleinement ses responsabilités dans la mise en place d'un système économique international adapté aux années 80. Nous sommes particulièrement conscients de la situation critique des pays en voie de développement. Aussi devons-nous imprimer un élan nouveau à nos programmes d'aide et à notre soutien des institutions internationales de prêt, qu'elles soient publiques ou privées. J'ai été très heureux de la façon dont les ministres des Finances des pays du Commonwealth ont accueilli notre décision de rétablir la croissance de notre aide publique au développement.

A titre de grande nation commerçante et de membre responsable de la communauté mondiale, le Canada, Madame le Président, ne peut s'isoler du reste du monde. Il n'a d'ailleurs aucune raison de le faire. Par notre richesse énergétique, nos autres ressources naturelles, notre structure industrielle avancée et notre population, nous ne le cédon à aucun autre pays.

Nous verrons notre production diminuer cette année. La productivité a accusé une baisse assez marquée et l'inflation est revenue à des taux de l'ordre de 10 pour cent. Il est temps que nous agissions pour réaliser notre potentiel considérable.

Nous aurons plus de chances d'y parvenir si nous reconnaissons que le problème ne se limite pas à la gestion de la demande. Comme il n'existe pas de solution rapide, nous devons être patients et concevoir des plans à moyen terme. Comme il n'existe pas non plus de solution unique, nous devons combiner les politiques structurelle, industrielle et régionale avec des politiques fiscales et monétaire convenablement orientées. Nous aurons alors la certitude de nous attaquer aux problèmes fondamentaux et de nous engager dans les voies nouvelles qui peuvent assurer l'avenir de notre pays.

## **La stratégie économique du gouvernement**

Comme les ministres des Finances précédents, j'ai sollicité et reçu divers avis sur la gestion de l'économie nationale. Nombre de ces avis reflétaient, à mon avis, des positions extrêmes. Certains voudraient que l'Etat réduise considérablement son rôle et qu'on s'en remette presque exclusivement aux mécanismes du marché. D'autres nous pressent d'élargir notre domaine d'intervention en contrôlant aussi la fixation des prix et des salaires et la répartition des avantages économiques en général. Je rejette ces deux extrêmes. Je penche plutôt pour une stratégie qui, j'en suis convaincu, servira nos intérêts nationaux et individuels tout en préservant les libertés essentielles. C'est une stratégie qui allie aux restrictions nécessaires les mesures essentielles pour promouvoir l'amélioration de la productivité et des capacités de production. Cette stratégie s'inscrit dans la meilleure tradition libérale. Elle est entièrement conforme aux engagements que nous avons pris envers la population canadienne à la dernière élection.

En voici les lignes directrices:

les dépenses publiques ne doivent pas s'accroître plus vite que l'économie, de manière que le gouvernement fédéral n'absorbe pas une proportion toujours plus grande des revenus;

d'ici l'exercice 1983-84, le déficit et les besoins financiers du gouvernement doivent être progressivement réduits;

il convient d'éviter, dans la mesure du possible, d'augmenter les impôts des particuliers et des sociétés;

le gouvernement est résolu à appuyer la Banque du Canada dans l'application d'une politique monétaire qui ne favorise pas l'inflation;

tout en limitant les dépenses, il faut financer d'importantes initiatives nouvelles dans les domaines de l'énergie, du développement économique, de l'adaptation industrielle et de la mobilité de la main-d'œuvre;

il faut aussi accroître l'aide au monde en voie de développement;

le gouvernement est résolu à soutenir l'aide sociale et économique aux personnes et aux collectivités le plus dans le besoin; et

il est déterminé à renforcer le jeu de la concurrence et à réduire le poids de la réglementation publique.

Voilà les principaux éléments de notre stratégie. Madame le Président, ils visent à résorber progressivement l'inflation, à relancer l'investissement et la productivité ainsi qu'à rétablir, à terme, une société caractérisée par le plein-emploi, une forte croissance et une absence d'inflation. J'aimerais évoquer rapidement chaque élément de cette stratégie avant d'en développer les principaux thèmes.

L'une de mes premières tâches, en qualité de ministre des Finances, sera de ramener le déficit fédéral à des proportions plus modérées. Il le faut, non seulement pour pouvoir faire face aux besoins futurs, mais aussi pour freiner la croissance de nos paiements d'intérêt. Cela est également indispensable à la réduction de l'inflation. Autrement, nous nous exposerions au risque d'une nouvelle flambée inflationniste. Dans l'immédiat, on prévoit une croissance plutôt lente; je considère par conséquent qu'une diminution modeste du déficit est de mise l'an prochain. Cependant, la réduction du déficit devra être plus marquée quand la croissance s'accélérera.

A mon avis, des augmentations générales d'impôt—abstraction faite des taxes prévues dans le programme énergétique—présentent de grands inconvénients. Un relèvement de taxe de vente influe directement sur les prix. Une majoration des impôts directs diminue les incitations, freine la consommation et risque d'intensifier les revendications salariales. Je suis heureux d'avoir pu éviter ces augmentations générales d'impôt. En vérité, c'est pour moi un grand plaisir de pouvoir annoncer que je n'ai pas modifié l'indexation du régime fiscal des particuliers; je décrirai plus tard les économies d'impôt permises par l'indexation. Pour réduire le déficit, il a donc fallu restreindre sévèrement les dépenses.

En ce qui concerne la politique monétaire, je continuerai d'appuyer la Banque du Canada dans son effort de limitation de l'expansion monétaire. On convient généralement, maintenant, qu'il s'agit d'une condition préalable à la réduction de l'inflation. Cela montre bien que nous n'accepterons pas sans réagir une inflation à deux chiffres.

Le domaine où l'action du gouvernement était peut-être le plus nécessaire est celui de l'énergie. J'ai travaillé en étroite collaboration avec mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'élaboration de notre politique énergétique. J'en donnerai un aperçu dans un moment.

La nouvelle politique énergétique limite la hausse des prix du pétrole et du gaz pour les consommateurs canadiens et, ainsi, continue d'atténuer les effets des hausses de prix de l'OPEP. Elle renforce les mesures favorisant l'utilisation la plus économique possible de l'énergie et, notamment, le remplacement du pétrole par d'autres combustibles. Elle imprime un élan nouveau au développement de nouvelles sources d'approvisionnement, par des mesures directes et par de nouveaux encouragements qui seront particulièrement avantageux pour les entreprises à capitaux canadiens.

La politique énergétique n'est que l'élément le plus urgent de notre nouvelle stratégie. Il faut aussi stimuler le redressement de la productivité et abaisser les coûts dans toute l'économie. Dans le plan global de dépenses que je déposerai à la Chambre, nous avons clairement donné la priorité au développement économique. Des fonds suffisants ont été prévus pour financer une intensification marquée de nos efforts dans des domaines comme l'expansion industrielle, la recherche et le développement, la promotion des exportations et l'amélioration des transports.

Nous sommes également très conscients de la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays. Même en pleine récession, ces pénuries se manifestaient dans plusieurs corps de métier, et les employeurs devaient se tourner vers l'étranger. Nos programmes de formation et de mobilité de la main-d'œuvre seront réorientés en conséquence.

L'une des meilleures façons de maîtriser les prix et de maintenir l'efficacité consiste à promouvoir une saine concurrence. C'est ce que nous cherchons à faire dans notre législation des institutions financières et par nos préoccupations au sujet des concentrations d'entreprises. Nous pensons que la petite entreprise apporte une contribution vitale à l'économie en y maintenant la concurrence. Celle-ci signifie que les plus efficaces et les plus entreprenants prospèrent, tandis que les moins rentables périclitent. Ce processus ne doit pas être entravé, et les mesures d'aide aux industries en déclin devraient se borner à faciliter leur adaptation et à atténuer les coûts sociaux.

Nous nous proposons d'alléger le fardeau imposé à l'économie par une réglementation excessive. Les travaux du groupe parlementaire de travail sur la réforme réglementaire et du Conseil économique du Canada nous seront fort utiles à cet égard.

Madame le Président, je pense que, pris dans leur ensemble, ces divers éléments de notre stratégie mettent bel et bien en place un cadre qui nous permet d'envisager avec confiance une réduction de l'inflation et une reprise soutenue de l'économie. Ces résultats ne sont toutefois pas garantis à court terme, car nous vivons dans un monde incertain où toute prévision présente un risque. Nous pourrions obtenir des résultats plus satisfaisants si l'évolution intérieure et internationale était favorable. Nous pourrions aussi ne pas faire aussi bien si de nouveaux chocs imputables aux prix du pétrole ou des aliments nous étaient imposés, ou si la tendance à la hausse des coûts et des prix n'était pas modifiée par le climat économique que je cherche à instaurer.

J'ai pris note des propositions visant à limiter la croissance des prix et des revenus, soit par un contrôle direct, soit par le recours au régime fiscal. L'objectif consistant à juguler l'inflation au moindre coût est de ceux auxquels nous pouvons tous souscrire. Cependant, je suis très réticent à envisager l'intervention gouvernementale massive et les inégalités que cela impliquerait. De plus, je sais que tout nouveau programme de contrôle serait beaucoup plus difficile à appliquer que celui de 1975. L'amélioration réelle des revenus qui était possible dans ce programme est exclue pour cette année et risque d'être faible l'an prochain. En outre, il n'y a guère d'indices de revendications salariales ou de hausses de prix déraisonnables.



Ce qui importe maintenant est de continuer à faire preuve de modération et à collaborer pour rendre l'économie plus productive et plus efficace. J'espère avoir contribué à mieux faire comprendre que notre prospérité future dépend de la réduction de l'inflation. J'espère pouvoir débattre encore de ces questions économiques fondamentales avec mes collègues des provinces. Il est temps de voir comment nous pouvons élargir les mécanismes existants de consultation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les travailleurs.

Je suis persuadé que la stratégie que je présente ce soir est la bonne. Cependant, je tiens à souligner que notre réussite exige au préalable le ralentissement de l'inflation. Si le maintien de l'indexation est interprété comme une acceptation de l'inflation quel qu'en soit le taux, je pourrai me voir obligé de plafonner le facteur d'indexation. Notre position de gouvernement national nous impose certaines responsabilités, auxquelles nous entendons faire face.

## **Le Programme énergétique national**

Madame le Président, j'aimerais d'abord traiter en détail de la question de l'énergie. Ne pas résoudre nos problèmes énergétiques reviendrait à ne pas saisir la plus grande chance que nous offre cette décennie. Cette question revêt donc une importance stratégique capitale. Comme nous le savons tous, l'énergie fait l'objet d'un débat intense depuis quelques années au Canada, et la négociation d'une entente sur la détermination des prix du pétrole et du gaz et le partage des recettes avec les provinces productrices, notamment l'Alberta, a été l'une des principales préoccupations des deux derniers gouvernements fédéraux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déployé des efforts répétés en vue d'arriver à une entente avec ses collègues des provinces. Le Premier ministre a eu des entretiens approfondis avec le Premier ministre de l'Alberta.

Le temps nous est compté. Le Canada est un exportateur net d'énergie et s'appuie sur une position de force, mais il a un point faible: il dépend du pétrole importé. Nous sommes actuellement des importateurs nets de pétrole et, si les politiques antérieures étaient maintenues, nous pourrions dépendre de plus en plus des livraisons étrangères et, donc, des aléas du marché mondial du pétrole. Le gouvernement fédéral se sent obligé de mettre de l'ordre dans le domaine de l'énergie au Canada. Pour le compte de mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je dépose ce soir le Programme énergétique national du gouvernement du Canada. J'aimerais présenter quelques grandes orientations de ce programme extrêmement complet.

Il repose sur trois principes fondamentaux:

la *sécurité* des approvisionnements et, à terme, l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole;

la *possibilité* pour tous les Canadiens de participer à l'industrie de l'énergie, celle du pétrole et du gaz en particulier, et de bénéficier de son essor; et

l'*équité*, grâce à un régime de prix et de partage des recettes qui tiennent compte des besoins et des droits de tous les Canadiens.

## Les prix

Madame le Président, lors de la dernière élection fédérale, nous avons promis d'établir au Canada un régime de prix pondéré du pétrole. A compter de ce soir, le cadre de ce régime sera mis en place. Le principe est simple. Désormais, le prix du pétrole payé par le consommateur canadien sera une moyenne du coût du pétrole importé, payé au prix mondial, et du coût du pétrole canadien. L'incorporation du pétrole produit à un coût plus élevé se fera au moyen d'un prélèvement d'indemnisation pétrolière imposé à tous les raffineurs. Le nouveau régime sera mis en place par étapes de manière que la hausse du prix à la tête du puits, compte tenu de l'incorporation du coût des importations, soit inférieure à \$4 le baril en 1980. Un prélèvement de 80 cents entrera en vigueur immédiatement. Il s'ajoutera à la hausse de \$3 enregistrée cette année par les prix à la tête du puits. L'augmentation du prix à la tête du puits, jointe à celle du prélèvement d'indemnisation, sera de \$4.50 au cours de chacune des trois années suivantes. Madame le Président, le gouvernement respecte ainsi la promesse faite à la population canadienne. Le prix du pétrole brut augmentera moins que le proposait le budget de décembre dernier, et l'essence coûtera notablement moins cher. Il n'y aura pas de hausse de la taxe d'accise sur l'essence.

Pour le pétrole conventionnel, le prix à la tête du puits sera relevé de \$1 le baril tous les six mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1984, la hausse semestrielle sera de \$2.25 le baril et, en 1986, elle passera à \$3.50 le baril. Les augmentations continueront à ce rythme jusqu'à ce que le prix à la tête du puits devienne égal au «prix de référence».

Le prix de référence, Madame le Président, est un prix incitatif spécial offert sur le brut synthétique tiré des sables pétrolifères. A compter du 1<sup>er</sup> janvier, ce prix sera de \$38 le baril, avec correction annuelle en fonction de l'Indice des prix à la consommation.

Le gouvernement est aussi disposé à offrir des prix incitatifs pour le pétrole de récupération assistée et le pétrole lourd valorisé.

Le régime de prix pondéré du pétrole que je viens de décrire devrait se traduire par un prix déterminé au Canada, nettement inférieur aux prix internationaux. Ce prix déterminé au Canada augmentera au cours de la décennie, sans pouvoir dépasser 85 pour cent du prix du pétrole importé ou, s'il est moins élevé, du prix du pétrole aux Etats-Unis. L'industrie canadienne conservera donc un avantage concurrentiel.

Pour en terminer avec les prix du pétrole, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources prendra des mesures pour supprimer l'anomalie qui permettait de payer les carburants d'aviation et de marine servant aux transports internationaux aux prix moins élevés offerts aux consommateurs canadiens. Enfin, le gouvernement propose de verser aux provinces productrices, l'Alberta et la Saskatchewan, 50 pour cent du produit du prélèvement fédéral sur les exportations de pétrole brut.

Le prix du gaz naturel augmentera moins vite que celui du pétrole pour les consommateurs canadiens, ce qui les incitera à remplacer le pétrole par le gaz. Comme ceux du pétrole, les prix du gaz naturel seront sensiblement inférieurs pour les consommateurs à ceux proposés dans le budget de décembre dernier. Plus précisément, le prix à Toronto montera de 30 cents par mille pieds cubes le 1<sup>er</sup> novembre 1980, de 15 cents en 1981 et de 45 cents en 1982 et 1983. Ce prix ne sera pas établi de la même façon que celui du pétrole parce que la situation est très différente dans les deux cas. Le Canada n'importe pas de gaz naturel et n'est donc pas obligé de protéger les consommateurs contre les prix mondiaux. Par contre, nous exportons d'importantes quantités de gaz naturel, sur lesquelles les sociétés et les provinces productrices bénéficient des prix mondiaux. La solution logique et la démarche que nous préférons consistaient à imposer une taxe à l'exportation qui aurait prélevé une partie de la différence entre le prix mondial et le prix canadien à la consommation. Dans ce système, les producteurs auraient finalement reçu une certaine prime sur le prix payé par les consommateurs du pays pour le gaz vendu au Canada. Les provinces productrices se sont vigoureusement opposés à cette proposition, bien que les taxes à l'exportation relèvent entièrement de la compétence fédérale.

Dans ces conditions et après un examen approfondi, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources et moi-même avons jugé souhaitable d'abandonner cette solution et d'en chercher une autre qui, nous l'espérons, répondra aux préoccupations des provinces productrices. Selon cette autre solution, les entreprises et les provinces productrices ne verront pas diminuer les recettes que leur procure actuellement le gaz vendu aux Etats-Unis et elles continueront de recevoir la majeure partie des gains apportés par les prix plus élevés du marché américain.

Cette solution de rechange consiste à établir une nouvelle taxe fédérale uniforme sur tout le gaz naturel. La taxe s'appliquera aussi aux gaz liquéfiés du pétrole, sauf ceux produits à partir de l'huile. La taxe sera fixée initialement à 30 cents par mille pieds cubes, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1980 sur les ventes intérieures et du 1<sup>er</sup> février 1981 sur les ventes aux consommateurs américains. Cette taxe sera majorée de 15 cents le 1<sup>er</sup> juillet 1981, le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Compte tenu des hausses des prix à la consommation que j'ai annoncées, le prix à la production du gaz naturel vendu sur le marché intérieur n'augmentera pas en 1981. Ensuite, on reprendra la pratique actuelle consistant à augmenter les prix à la production de 15 cents par mille pieds cubes chaque fois que le prix du pétrole conventionnel à la tête du puits monte de \$1 le baril.

Le nouveau régime des prix du pétrole et du gaz sera établi aux termes de la loi sur l'administration du pétrole. Les articles pertinents de la loi entreront en vigueur immédiatement. Dans le cas du pétrole, les règlements régissant les prix prendront effet aujourd'hui tandis que pour le gaz les règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1980, date d'expiration de notre entente avec l'Alberta dans ce domaine. Pour les provinces qui voudront conclure des accords en fonction des prix exposés dans le Programme énergétique national, le gouvernement fédéral sera disposé à ne pas appliquer les règlements d'établissement des prix.

Madame le Président, avant d'en finir avec la question des prix, je tiens à rappeler que, aussi bien pour le pétrole que pour le gaz naturel, les consommateurs paieront des prix moins élevés que ceux proposés dans le budget de décembre. En fait, si l'on considère les variations qu'ont enregistrées depuis les prix de l'OPEP et le fait que les prix proposés par le gouvernement précédent auraient grimpé de façon extrêmement rapide parce qu'ils auraient été liés plus tard aux prix de l'OPEP, les prix que nous proposons seront beaucoup moins élevés.

En abordant la question du partage des recettes, j'aimerais souligner que l'Ouest canadien recevra, cette année et au cours des trois prochaines années, des sommes au moins égales aux \$40 milliards que promettait le budget de décembre.

### **Le partage des recettes et le régime fiscal**

La question des prix du pétrole et du gaz est bien entendu liée à celle du partage des recettes. Si l'on ne modifiait pas le régime fiscal, la hausse des prix du pétrole et du gaz donnerait des bénéfices excessifs à l'industrie et aggraverait le déséquilibre entre les gouvernements. Le problème est que le gouvernement fédéral a supporté la majeure partie du fardeau lié aux augmentations du prix de l'énergie, en ne recevant qu'une faible partie des avantages.

La nouvelle taxe sur le gaz naturel rapportera \$250 millions en 1980-81, \$1.3 milliard en 1981-82 et \$6.6 milliards sur l'ensemble de la période se terminant en 1983-84. J'annonce également ce soir une taxe fédérale qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et sera égale à 8 pour cent des recettes nettes tirées de la production de pétrole et de gaz au Canada. Elle rapportera \$1.4 milliard en 1981-82 et \$5.1 milliards au cours des trois exercices suivants. Ces nouvelles recettes permettront de financer les importantes initiatives de dépenses fédérales dans le domaine de l'énergie et pour le fonds de développement de l'Ouest, que je décrirai brièvement.

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a reçu environ 10 pour cent du revenu tiré de la production du pétrole. Les provinces productrices en ont obtenu un peu plus de 45 pour cent et l'industrie un peu moins de 45 pour cent. Grâce au régime de prix et aux nouvelles mesures fiscales annoncées ce soir, la part du gouvernement fédéral passera à environ 24 pour cent au cours des quatre années 1980 à 1983. Les provinces recevront à peu près 43 pour cent et l'industrie approximativement 33 pour cent.

En établissant le nouveau régime fiscal, le gouvernement fédéral a bien veillé à ne pas empiéter sur les domaines que les provinces considèrent comme les leurs. Les taxes fédérales reflètent la capacité contributive de l'industrie du pétrole et du gaz et rendent sa contribution plus comparable à celle des autres secteurs. Je suis convaincu que ce nouveau régime procurera les ressources financières nécessaires si le gouvernement national veut assumer ses responsabilités en matière de gestion économique et de politique énergétique. Les autres modifications à apporter éventuellement aux ententes de partage devront être réglées par les provinces et l'industrie.

## **Les encouragements à la production et les initiatives énergétiques**

Madame le Président, notre stratégie énergétique comporte de nouveaux encouragements importants à la production et des initiatives de dépenses.

Les déductions pour épuisement prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz ont bénéficié principalement aux grandes entreprises déjà établies dans ce secteur, qui sont pour la plupart possédées et contrôlées par des intérêts étrangers. Elles n'ont guère profité aux petites entreprises à capitaux canadiens qui n'ont pas de revenus suffisants pour bénéficier des encouragements fiscaux. Le Programme énergétique national modifie radicalement ces mesures. Parmi les changements les plus importants, mentionnons la suppression de l'épuisement pour les dépenses de mise en valeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981, et son élimination progressive pour l'exploration au cours des trois prochaines années. L'épuisement ne sera maintenu que pour certaines activités, par exemple les usines de sables bitumineux et l'exploration dans les régions pionnières. Ces modifications de la déduction pour épuisement ne toucheront pas l'industrie minière.

Le gouvernement veut cependant continuer d'offrir des encouragements vigoureux à l'industrie. L'orientation des mesures incitatives sera modifiée de manière à encourager les Canadiens à participer davantage à l'avenir pétrolier et gazier du pays. Nous établirons un programme d'encouragements pétroliers qui offrira des subventions allant jusqu'à 80 pour cent des frais d'exploration dans le Grand Nord et les zones côtières sous-marines et jusqu'à 35 pour cent dans les autres régions. Des subventions d'au maximum 20 pour cent seront également offertes à l'égard des dépenses de mise en valeur dans toutes les régions du pays. Les subventions varieront selon l'importance des capitaux et du contrôle canadiens dans l'entreprise. Les documents que je dépose ce soir donnent des précisions sur ces mesures.

Un certain nombre d'autres initiatives fédérales aideront les foyers canadiens et l'industrie à réaliser les objectifs énergétiques nationaux. Par exemple, des subventions seront offertes pour aider les foyers à remplacer le pétrole par le gaz naturel, l'électricité ou d'autres formes d'énergie plus abondantes au Canada. Pour assurer l'expansion rapide des réseaux de distribution du gaz, des primes de développement du marché seront offertes aux distributeurs pour les inciter à réagir avec dynamisme.

Madame le Président, en raison de la nature de notre pays, tout programme énergétique conçu pour le Canada doit avoir une dimension régionale. Aussi le programme comporte-t-il des mesures qui répondront aux besoins particuliers de l'Est et de l'Ouest canadiens.

A titre de priorité nationale, le gouvernement veillera à ce que le gazoduc soit prolongé au-delà de Montréal, jusqu'à Québec et aux Maritimes. Pour faciliter l'extension des réseaux dans ces régions, le prix du gaz sera fixé au même niveau à Québec et à Halifax qu'à Montréal et à Toronto. Le nouveau régime de prix devrait encourager fortement le secteur privé à procéder à la construction

du gazoduc. Si cette action tarde à venir, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que les travaux soient entrepris à temps.

Les provinces de l'Atlantique dépendent plus du pétrole que n'importe quelle autre région du pays. Aussi un fonds sera-t-il établi pour financer la conversion au charbon des centrales électriques alimentées au pétrole. Une aide financière sera maintenue pour les raccordements interprovinciaux de réseaux électriques, tandis que le gouvernement fédéral apportera des capitaux propres pour soutenir l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador. Nous affecterons également de nouveaux fonds à la recherche sur la façon d'utiliser les importants gisements de charbon du Cap-Breton pour accroître la sécurité énergétique des Maritimes. L'entente conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard sur les économies d'énergie et l'énergie renouvelable sera prolongée. Un programme d'économies industrielles sera mis en place et une aide à la modification des calorifères domestiques sera instaurée pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Au total, nos nouvelles initiatives énergétiques coûteront \$8.4 milliards d'ici 1983-84. Elles s'ajoutent à nos programmes existants dans ce domaine, qui reviendront à \$3.1 milliards au cours de la même période.

Les richesses énergétiques de l'Ouest canadien ont jeté les bases d'une croissance économique rapide dans cette région. Cette expansion se manifeste déjà et entraîne une diversification de l'économie régionale, à mesure que les ressources sont transformées à un stade plus avancé et que l'essor de ce marché attire des industries nouvelles. Les gouvernements provinciaux encouragent fortement cette évolution. Le gouvernement fédéral veut lui aussi jouer son rôle; plusieurs des mesures d'aide à la croissance qui sont nécessaires relèvent de la compétence fédérale. Aussi le gouvernement a-t-il affecté \$4 milliards à un fonds de développement de l'Ouest, \$2 milliards devant être dépensés sur ce montant au cours des trois prochaines années.

Les initiatives précises de développement seront choisies en consultation avec les gouvernements des provinces de l'Ouest. Elles seront conçues en fonction des principales possibilités et contraintes économiques auxquelles l'Ouest sera confronté pendant cette décennie. Par exemple, le gouvernement fédéral espère que des consultations avec les groupements intéressés de l'Ouest permettront de s'entendre sur la modernisation du réseau de manutention et de transport des céréales, si importante pour l'expansion et la diversification de l'économie des Prairies. Nous envisagerons aussi des initiatives pour la diversification de l'industrie ainsi que les façons de mieux promouvoir le développement de l'Ouest par la politique commerciale et industrielle. Pour coordonner ces efforts et éviter les délais, le Premier ministre a établi un groupe spécial de ministres dirigé par mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

### **La participation canadienne**

Le secteur de l'énergie est d'une importance cruciale pour le Canada. Il est actuellement dominé par un petit nombre de grandes entreprises, qui

appartiennent presque toutes à l'étranger. Notre gouvernement est persuadé que les Canadiens devraient avoir la possibilité de participer davantage à l'avenir énergétique de leur pays. Plus précisément, le Programme énergétique national établit les objectifs suivants:

une participation canadienne d'au moins 50 pour cent dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990;

le contrôle canadien d'un nombre appréciable des plus grandes entreprises de pétrole et de gaz; et

une augmentation rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Plusieurs des initiatives prévues dans le Programme énergétique national, par exemple les subventions que je viens d'annoncer, contribueront à réaliser ces objectifs. Mais nous voulons aller plus loin. Petro-Canada sera chargée initialement d'acquérir les avoirs canadiens d'une ou de plusieurs multinationales du pétrole. Comme par le passé, ces acquisitions seront largement financées par des emprunts sur les marchés étrangers de capitaux. Cependant, de nouvelles injections de capitaux propres seront nécessaires. Pour apporter ces capitaux, le gouvernement établira un fonds de participation canadienne. Le fonds sera alimenté par un prélèvement de participation canadienne qui touchera toute la consommation de pétrole et de gaz au Canada et entrera en vigueur à mesure que le programme d'acquisition progressera. Ce prélèvement sera fixé au niveau voulu pour que le programme s'autofinance entièrement; il n'influera aucunement sur le déficit du gouvernement.

En résumé, Madame le Président, le Programme énergétique national proposé par mon collègue est une initiative audacieuse qui établit un ensemble cohérent de mesures visant à répondre aux besoins du Canada en matière d'énergie. Prises dans leur ensemble, les mesures de prix et de dépenses accroîtront la sécurité énergétique du Canada en diminuant la consommation de pétrole et en mettant fin d'ici 1990 à notre dépendance vis-à-vis des importations. Nous y parviendrons en appliquant une politique qui assurera un rendement équitable à l'industrie, aux provinces productrices et au gouvernement fédéral sans pour autant imposer un fardeau excessif aux consommateurs canadiens. Je pense enfin que l'énergie sera un élément de vigueur de plus en plus important pour l'ensemble de l'économie. Il est donc particulièrement important que tous les Canadiens aient la possibilité de participer au développement des ressources énergétiques du Canada ainsi qu'aux avantages qui reviendront aux autres secteurs de l'économie sur le plan de la production et de l'emploi.

## **Le plan de dépenses**

J'aimerais maintenant, Madame le Président, traiter du plan de dépenses du gouvernement, un autre grand élément de notre stratégie globale.

Comme je l'ai mentionné, la diminution de notre déficit sans augmentation générale des impôts nécessite une surveillance rigoureuse du rythme de croissance de nos dépenses.

Notre plan de dépenses tient les promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale—et ce, bien que nous ayons répondu aux besoins prioritaires en matière d'énergie, de développement économique, de défense et d'aide. Il a fallu pour cela faire des choix difficiles. Ces derniers ont été facilités par le nouveau système de planification des dépenses, dont les fondements avaient été jetés par le gouvernement libéral précédent. Des progrès importants ont été accomplis quand le gouvernement conservateur était en place. Nous sommes maintenant capables de déterminer les niveaux convenus pour chaque grande catégorie de dépenses ou enveloppe dans le cadre d'un plan pluri-annuel. Ce nouveau système oblige le gouvernement à définir ses priorités dans le cadre de restrictions globales. Il permet de déléguer la responsabilité des décisions de programme aux comités d'orientation du Cabinet. Il met en place un cadre dans lequel les ministères sont encouragés à élaborer des plans à moyen terme et à rendre leurs activités plus efficaces, et qui permet de choisir entre les sorties de fonds et les dépenses fiscales. Dans tout le processus de prise des décisions, ce nouveau système incite à trouver des moyens d'économiser sur les programmes existants afin de pouvoir financer les nouvelles activités prioritaires.

D'après mes estimations actuelles, le total des dépenses montera cette année à un peu moins de \$60 milliards, soit une hausse de 13.2 pour cent par rapport à 1979-80. Cette forte croissance est attribuable à l'augmentation marquée des paiements d'indemnisation des importateurs de pétrole et au service de la dette publique. Ces hausses ne sont toutefois pas aussi considérables qu'on le pensait en avril, en partie grâce à la baisse des taux d'intérêt au début de l'été et au fait que le nouveau système de prix pondéré réduit le coût net des indemnisations pétrolières pour le reste de l'année. Les seules mesures nouvelles en matière de dépenses sont l'amélioration du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées les plus défavorisées et les nouvelles initiatives énergétiques.

Nous nous proposons de ramener le rythme de croissance de nos dépenses à 12.8 pour cent en 1981-82, à 10.5 pour cent en 1982-83 et à environ 10 pour cent en 1983-84. Ainsi, l'augmentation de nos dépenses ne dépassera pas celle du PNB en tendance. Le total des dépenses, c'est-à-dire la somme de nos dépenses budgétaires et des prêts, avances et apports en capital, représentait 20.3 pour cent du PNB en 1979-80. Ce rapport s'élèvera en 1980-81 et en 1981-82, surtout à cause de la faible croissance réelle de l'économie, mais il redescendra quand la reprise économique se fera sentir. En 1983-84, il devrait être revenu à 20.3 pour cent.

En ce qui concerne les enveloppes, tous les détails sont fournis dans les tableaux et les notes que je dépose avec le budget; je me contenterai d'en résumer les principaux points.

Une nouvelle enveloppe a été créée pour l'énergie. Elle comprend les nouvelles initiatives énergétiques que j'ai décrites, ainsi que le coût net de l'indemnisation pétrolière, après déduction du produit du prélèvement correspondant. Le financement des programmes énergétiques nouveaux et existants, abstraction faite des paiements nets d'indemnisation pétrolière, triplera presque en 1981-82 et augmentera encore de 21 pour cent en 1982-83 et de 17 pour cent en 1983-84.



Les fonds affectés à l'enveloppe du développement économique progresseront de 22 pour cent en 1981-82. Cela permettra au Comité du développement économique d'élargir les programmes existants et de lancer des initiatives nouvelles soutenant la recherche et le développement, l'expansion industrielle et les exportations. Ces programmes, dont l'élaboration est en cours, contribueront au redressement de la productivité et aux investissements importants dont dépend notre prospérité future. Cette enveloppe englobera aussi les dépenses du Fonds de développement de l'Ouest.

L'enveloppe des affaires sociales continuera d'absorber la plus forte proportion, et de loin, des dépenses et restera l'une des principales priorités du gouvernement. Nous faisons progresser l'examen des pensions et des revenus de retraite en général. Le système actuel laisse à désirer à plusieurs égards. Bien que de nombreux Canadiens aient bien préparé leur avenir, beaucoup d'autres dépendent de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Non seulement le système actuel de pensions donne des résultats inégaux, mais il entrave la mobilité de la main-d'œuvre. Nous devons déterminer la meilleure façon d'améliorer le système ainsi que le rôle respectif du secteur privé et d'institutions publiques telles que le Régime de pensions du Canada. Cependant, même un élargissement du RPC n'entraînerait pas de nouvelles dépenses importantes dans l'enveloppe des affaires sociales. Nos initiatives de dépenses dans ce domaine seront orientées vers les personnes qui en ont le plus besoin.

Un élément important de nos dépenses, en particulier en matière d'affaires sociales, est constitué par les transferts aux gouvernements provinciaux. J'ai déjà fait savoir à mes collègues des provinces que nous étudierions attentivement ces programmes quand leur renouvellement approcherait et que nous comptons réaliser des économies importantes à ce chapitre. Cet examen contribuera aussi à mieux délimiter les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, qui ont été l'un des écueils des récents pourparlers constitutionnels. Ces derniers ont aussi permis de souligner l'importance que nous attachons à la péréquation.

J'aimerais annoncer qu'une dotation spéciale de \$350 millions sur quatre années a été affectée pour promouvoir la restructuration industrielle ainsi que le recyclage et la mobilité de la main-d'œuvre dans les régions qui en ont particulièrement besoin. Le total a été divisé à parts égales entre les enveloppes du développement économique et des affaires sociales. Mes collègues, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, annonceront sous peu les détails de cette mesure.

Les enveloppes administrées par le Comité des affaires extérieures et de la défense augmenteront relativement vite. Nous nous sommes engagés à accroître nos programmes d'aide à l'étranger assez rapidement pour atteindre l'objectif de 0.5 pour cent du PNB d'ici 1985. Nos dépenses en matière de défense enregistreront une hausse réelle de 3 pour cent, puisque nous nous sommes engagés envers nos alliés de l'OTAN à renforcer nos capacités de défense. Nous avons déjà conclu un contrat pour le nouvel avion de chasse et nous rééquiperons nos forces terrestres et navales.

Les dépenses générales de fonctionnement du gouvernement seront surveillées de près. Les ministères doivent répondre à une demande croissante de services sans augmenter leurs personnes-années, si ce n'est pour des activités bien précises comme le recensement. Cela les obligera à améliorer encore leur productivité.

J'aimerais préciser ici que nos projections de dépenses ne tiennent pas compte de la transformation du ministère des Postes en société de la Couronne. Lorsque cela se produira, les dépenses du gouvernement ne comprendront que les sommes nécessaires pour combler éventuellement le déficit des postes, au lieu d'inclure toutes leurs dépenses. La nouvelle société de la Couronne devra cependant essayer de faire ses frais. Pour établir mes projections financières, j'ai donc supposé que les recettes postales augmenteraient jusqu'à ce qu'elles égalent les dépenses postales.

Un élément important du budget est le service de la dette publique. Ce poste devrait marquer une hausse de près de 19 pour cent pour atteindre \$12.4 milliards en 1981-82; il représentera plus d'un sixième du total des dépenses. Je suis convaincu que nous devons freiner la croissance de ce poste, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis bien décidé à résorber le déficit. D'ici 1983-84, le taux projeté d'augmentation du service de la dette publique devrait tomber à moins de 13 pour cent.

## **La structure fiscale**

Madame le Président, j'aimerais maintenant aborder les questions fiscales. Je dois veiller tout particulièrement à ce que notre régime fiscal soit équitable et contribue à la réalisation de nos objectifs économiques et sociaux. Dans l'ensemble, notre régime fiscal est l'un des meilleurs au monde. Les impôts payés par les particuliers et les sociétés sont plus faibles au Canada que dans beaucoup d'autres pays industrialisés, y compris les Etats-Unis.

L'une des raisons en est l'indexation. J'ai déjà indiqué que j'avais pu diminuer notre déficit en contenant les dépenses fédérales. Cela m'a permis de ne pas procéder à une augmentation générale des impôts et de maintenir l'indexation en 1981. Les exemptions personnelles, les tranches d'imposition et le crédit d'impôt pour enfants augmenteront de 9.8 pour cent par rapport à leur niveau actuel. Ce crédit d'impôt passera de \$238 à \$261 par enfant. Pour une famille de quatre personnes gagnant \$15,000, cela représentera une économie d'impôt de \$248, soit près de 20 pour cent. Rien qu'en 1981, l'indexation diminuera de \$1,575 millions les impôts fédéraux qui auraient autrement dû être payés. Les économies cumulatives d'impôt fédéral permises par l'indexation depuis qu'elle est en place s'élèvent à \$11 milliards.

Le Canada est l'un des rares pays à avoir adopté un mécanisme automatique d'indexation. Dans des pays comme les Etats-Unis, on annonce régulièrement d'importantes diminutions d'impôt, qui n'ont peut-être pour seul effet que de ralentir la tendance de l'inflation à accroître le fardeau fiscal réel des particuliers.

Cependant, nous n'arriverons à maintenir un bon régime fiscal que si nous continuons de l'améliorer. Je tiens tout particulièrement à ce que le régime fiscal soit équitable et soit considéré comme tel. Trois domaines, à cet égard, méritent notre attention.

Considérons d'abord les dépenses fiscales. Les députés sont maintenant familiers avec cette notion, décrite dans un document que mon prédécesseur avait déposé l'an dernier. Je me propose de déposer sous peu une mise à jour du compte de dépenses fiscales.

Les encouragements et les préférences mis en lumière par l'analyse des dépenses fiscales soulèvent des questions importantes. Ces mesures étant coûteuses, il incombe au gouvernement de voir à ce que les encouragements soient efficaces et à ce que leur prix soit justifié.

Les encouragements fiscaux ont tendance à se superposer, ce qui fait qu'un certain nombre de sociétés rentables ou de riches particuliers ne paient guère ou pas du tout d'impôt. Face à cette situation, d'autres pays ont instauré des impôts minimums ou des prélèvements spéciaux. Bien que cela puisse être une solution, une approche fondamentalement différente est peut-être préférable. Notre système fiscal actuel se caractérise par certains taux d'imposition, qui sont diminués par un réseau complexe d'encouragements et de préférences fiscaux. On peut se demander si l'économie ne serait pas mieux servie par un régime fiscal qui comporterait des taux moins élevés et des encouragements moins nombreux mais plus sélectifs.

En second lieu, Madame le Président, j'aimerais aborder la question de la fiscalité indirecte. Comme la taxe fédérale de vente est prélevée au niveau des fabricants, elle touche inégalement les produits visés lorsqu'il y a une différence dans la valeur ajoutée par les grossistes et les détaillants. Il est particulièrement préoccupant que la taxe ait généralement un effet plus marqué sur les articles produits et vendus au Canada que sur les produits concurrents qui sont importés. Selon une étude récente de mes fonctionnaires, le taux de la taxe est souvent de 2 à 3 points—soit de 20 à 35 pour cent—plus faible sur de nombreux articles importés que sur les produits comparables fabriqués au Canada. Des mesures ponctuelles ont été prises pour régler quelques cas, mais le problème provient fondamentalement de la structure de la taxe. J'espère être en mesure de prendre une décision définitive sur cette question assez importante dans le prochain budget.

En troisième lieu, je publierai prochainement un document d'étude sur le régime fiscal des gains en capital. Ce document révèle que l'imposition des gains en capital est avantageuse pour les contribuables. De plus, parmi les 21 pays de l'OCDE étudiés, c'est le Canada qui impose le moins lourdement les successions et la fortune. Le document fait aussi remarquer que, si le système n'est pas parfait, l'imposition des gains en capital représente néanmoins une source appréciable de recettes pour le gouvernement, a des implications importantes pour la structure fiscale et est essentielle à l'équité du régime fiscal. J'espère que ce document suscitera un débat public sur ces questions importantes.

Traisons maintenant des préoccupations plus immédiates.

En avril dernier, j'avais déposé une motion des voies et moyens proposant de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et m'étais engagé à publier des ébauches de modifications avant de présenter le projet de loi. C'est ce que j'ai fait en août, et j'ai reçu un certain nombre d'observations utiles dont on tiendra compte avant de déposer le texte de loi définitif.

Je désire annoncer quatre initiatives importantes. En premier lieu, l'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise sera prolongée de trois mois, jusqu'au 31 mars 1981. En second lieu, je propose de rétablir jusqu'à la fin de 1981 l'encouragement à la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples, couramment appelés *MURB*. En troisième lieu, je propose de proroger jusqu'à la fin de 1982 l'amortissement supplémentaire de 4 pour cent relatif aux voies ferrées et aux remblais. Cette mesure, combinée à l'amortissement spécial de 6 pour cent sur les investissements ferroviaires et au crédit d'impôt à l'investissement de 7 pour cent sur le matériel de transport ferroviaire, incitera puissamment les compagnies de chemins de fer à améliorer leur infrastructure, en particulier dans l'Ouest canadien. Enfin, sur les conseils de mon collègue le ministre de l'Expansion économique régionale, je propose un nouveau programme expérimental pour contribuer à réduire les disparités régionales. Pour les nouveaux investissements manufacturiers dans des régions désignées du pays, qui se caractérisent par un chômage élevé et des faibles revenus, je propose un crédit d'impôt à l'investissement de 50 pour cent jusqu'à la fin de 1985.

### **Taxe de vente et d'accise**

Madame le Président, je propose d'apporter certains changements aux taxes de vente et d'accise fédérales.

L'augmentation sensible de la taxe sur les vins fortifiés a nui à l'industrie. Je propose donc que les vins titrant plus de 14 degrés soient taxés de la même façon que les vins de table. La taxe d'accise sur les vins fortifiés sera ramenée immédiatement de \$3 à \$1.25 le gallon.

Madame le Président, l'usage a été jusqu'ici d'exprimer les taxes d'accise sur l'alcool et le tabac en montants spécifiques par unité plutôt qu'en proportion du prix des produits. Je sais que, lorsqu'on modifie périodiquement des taxes spécifiques pour en maintenir la valeur réelle, il peut en résulter des perturbations et je suis particulièrement sensible aux différences de fardeau fiscal entre les divers produits. Je propose donc que ces prélèvements soient corrigés automatiquement chaque trimestre en fonction des variations des indices de prix appropriés. Cette mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1981.

Je propose, à la demande de mon collègue le ministre des Transports, d'augmenter de \$2.50 la taxe sur les transports aériens à l'égard des vols internationaux et le plafond de la taxe relative aux vols intérieurs. Cette augmentation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1981 pour les billets achetés au Canada et le 1<sup>er</sup> juillet 1981 pour les billets achetés à l'étranger.

Les personnes qui préparent des articles pour la vente, par exemple en se livrant à des activités d'assemblage, de mélange ou de conditionnement, ailleurs que dans un magasin de détail, devront acquitter la taxe sur la vente de ces articles.

J'étends la taxe aux feuillets et aux catalogues publicitaires insérés dans les journaux.

De plus amples renseignements sont fournis à ce sujet et sur d'autres mesures dans la motion des voies et moyens et les renseignements supplémentaires que je dépose.

### **Tarif des douanes**

Je propose plusieurs modifications du Tarif des douanes.

Une première série de changements tarifaires est motivée par l'examen auquel la Commission du Tarif a soumis les articles importés par les institutions à vocation scientifique, religieuse et éducative. Conformément aux recommandations de la Commission, je propose de modifier l'entrée en franchise du matériel scientifique et éducatif de manière à permettre d'appliquer les droits de douanes normaux quand ces articles sont produits au Canada.

La Commission du Tarif a consacré un autre rapport aux antiquités, aux objets de collection, à l'équipement de radio amateur et aux autres articles de passe-temps. Je propose d'autoriser l'entrée en franchise de la plupart des articles pour lesquels ce régime a été recommandé par la Commission, certains écarts par rapport aux recommandations étant cependant faits pour tenir compte de l'évolution récente des capacités canadiennes de production.

Parmi les autres modifications tarifaires, mentionnons l'abolition des droits sur les dispositifs permettant aux sourds de capter la télévision et sur les livres microfilmés.

### **Assurance-chômage**

J'annonce, au nom de mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981 le taux hebdomadaire de cotisation à l'assurance-chômage passera à \$1.80 pour \$100 de gains cotisables. Le taux de cotisation des employeurs sera porté à \$2.52.

Ces augmentations reflètent dans une large mesure les changements présentés pour la première fois par mon prédécesseur dans son exposé budgétaire du 11 décembre 1979 au sujet du financement de l'assurance-chômage. D'après ces changements, les cotisations des employeurs et des employés doivent financer en totalité les prestations d'assurance-chômage, sauf celles qui sont liées à un taux régional élevé de chômage. De plus, le nouveau barème de primes tient compte de l'extension de l'exigence variable d'entrée et de la réduction du gain minimum exigé qui ont été approuvées cette année par la Chambre.

## La situation et les perspectives économiques et financières

Madame le Président, j'aimerais maintenant résumer mes prévisions de l'économie et de la situation financière du gouvernement fédéral, des mesures et des plans de dépenses qui viennent d'être annoncés.

Un document qui accompagne ce budget décrit en détail nos projections économiques à moyen terme; je me contenterai donc de les aborder brièvement. Il semble maintenant que, pour l'ensemble de l'année 1980, la production réelle atteindra un niveau nettement plus faible qu'on ne le prévoyait lors de mon exposé d'avril; elle risque de diminuer d'environ 1 pour cent. La récession touche à sa fin, mais la reprise risque d'être plutôt modérée en raison de la conjoncture économique mondiale, de la persistance d'une inflation rapide et de la hausse récente des taux d'intérêt qui a pris sa source aux Etats-Unis. La production pourrait donc en 1981 ne dépasser que d'à peu près 1 pour cent le niveau de 1980. Nous escomptons cependant qu'une croissance réelle de l'ordre de 4 pour cent s'amorcera au second semestre de 1981.

Les exportations et les investissements des entreprises sont essentiels au maintien d'une croissance non inflationniste; nous comptons sur ces éléments pour stimuler la reprise. L'industrie canadienne bénéficie d'une situation concurrentielle favorable sur les marchés mondiaux, grâce au taux de change actuel et au fait que dans beaucoup de pays l'inflation est plus rapide qu'ici. Malgré la récession aux Etats-Unis, notre excédent commercial est resté très favorable cette année grâce aux bons résultats de notre industrie sur les marchés d'outre-mer. Si nous réussissons à maintenir notre situation concurrentielle, nous pourrons tirer tout le profit possible du redressement économique mondial. Notre politique industrielle et notre politique de recherche et de développement favoriseront la croissance des investissements et l'amélioration de notre balance commerciale. En outre, notre nouvelle politique énergétique vise à mettre en place un cadre dans lequel une vaste gamme d'initiatives énergétiques pourront progresser, avec des résultats bénéfiques.

Malgré la baisse de la production cette année, le nombre d'emplois a continué d'augmenter; aussi la productivité a-t-elle reculé d'environ 3 pour cent. Cette évolution a évidemment eu un effet négatif sur nos coûts, mais elle a entraîné une élévation du chômage moins rapide que je ne l'avais prévu en avril. Le taux de chômage reste inférieur à 8 pour cent. Mais cela risque de ne pas continuer. Le chômage pourrait se situer à environ 8.5 pour cent en moyenne l'an prochain, avant de diminuer progressivement à mesure que la production se redressera.

Sur le plan de l'inflation, on s'attend pour le reste de l'année et pour 1981 au maintien d'une hausse de l'ordre de 10 pour cent de l'Indice des prix à la consommation, à cause du renchérissement des produits alimentaires et de l'énergie. J'ai bon espoir que la stratégie exposée dans ce budget contribuera à une diminution progressive de l'inflation après 1981.

Pour prévoir la situation financière du gouvernement, j'ai calculé les recettes d'après les hypothèses économiques de ces projections et j'ai tenu compte des

modifications fiscales annoncées plus tôt, y compris de nouvelles taxes en matière d'énergie.

Les recettes budgétaires devraient s'élever de 12.6 pour cent en 1980-81, de 17.1 pour cent en 1981-82 et de 16.4 pour cent en 1982-83, avant que leur croissance ne retombe à moins de 13 pour cent en 1983-84. Cette progression rapide reflète l'instauration des taxes en matière d'énergie, tout particulièrement en 1981-82, et la reprise d'une croissance économique appréciable, notamment en 1982-83.

D'après mes prévisions, le déficit budgétaire devrait passer de \$14.2 milliards cette année à \$13.7 milliards en 1981-82, puis à \$12.1 milliards en 1982-83 et à \$11.8 milliards en 1983-84. Cette baisse est due au fait que les recettes s'accroîtront sensiblement plus vite que les dépenses. Grâce aux ressources accrues apportées par les postes non budgétaires, les besoins financiers diminueront plus vite que le déficit budgétaire. Ils passeront de \$12.2 milliards cette année à \$11 milliards en 1981-82, \$8.4 milliards en 1982-83 et \$7.2 milliards en 1983-84. En proportion du PNB ils descendront de 4.3 pour cent en 1980-81 à 1.8 pour cent en 1983-84, soit le plus faible niveau observé depuis 1974-75.

Nous avons pu obtenir les importants capitaux dont nous avons besoin par l'émission d'obligations négociables et de bons du Trésor sans nuire à la capacité de la Banque du Canada de contrôler la croissance de la masse monétaire conformément aux objectifs visés. Je suis toutefois conscient des risques auxquels nous sommes exposés en recourant autant à l'emprunt et j'ai déjà mentionné le fardeau que cela impose sous forme de frais d'intérêt en augmentation rapide. La diminution prévue de nos besoins financiers sera bénéfique sur les deux plans.

Je me propose de présenter un projet de loi accordant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1981-82 lorsque le débat budgétaire sera terminé. Les députés pourront alors étudier la demande de pouvoir d'emprunt à la lumière des informations complètes contenues dans ce budget.

J'aimerais maintenant déposer les prévisions de recettes et de dépenses fédérales ainsi que les notes explicatives, les avis de motion des voies et moyens, des renseignements supplémentaires donnant le détail des mesures annoncées ce soir et un document d'étude sur les projections économiques à moyen terme. Pour le compte du ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, je dépose son document présentant le Programme énergétique national. Je sollicite l'assentiment de la Chambre pour annexer au Hansard les tableaux présentant les projections de situation financière du gouvernement d'après les comptes publics et d'après les comptes nationaux, ainsi que les principaux éléments de recettes budgétaires.

## Conclusion

En guise de conclusion, Madame le Président, j'aimerais remercier mes collègues pour leur soutien, ainsi que tous les Canadiens qui m'ont fait bénéficier de leurs suggestions pratiques et de leurs conseils précieux.

Madame le Président, j'ai cherché dans ce budget à exposer une stratégie qui peut nous permettre de réaliser tout notre potentiel au cours de cette décennie. Je ne peux promettre le bien-être immédiat. Cela n'est pas conforme à la nature des choses ni du problème. J'invite tous les Canadiens à faire preuve de patience et d'esprit de coopération.

Je n'ai pas voulu suivre les suggestions de ceux pour qui le gouvernement du Canada devrait se désintéresser des questions de chômage, et de répartition du revenu et de la richesse entre les régions et les citoyens. J'ai aussi résisté à ceux qui voudraient voir l'Etat intervenir encore davantage dans la vie quotidienne des Canadiens.

J'ai bien souligné à d'autres occasions que la notion de partage me semblait bien près de caractériser la tradition canadienne. Je ne pense pas que l'Etat puisse être le seul agent du partage. Je crois au contraire que notre destinée dépend de la reconnaissance, par les Canadiens pris individuellement et dans leur vie privée, de la noblesse de notre idéal de partage. Nous avons tous participé à la lutte qui a permis la naissance et l'essor d'une grande nation, dans des conditions que beaucoup jugeaient défavorables. Si nous gardons notre esprit de partage, l'avenir peut être des plus prometteurs.



**Tableau 1**  
**Gouvernement du Canada**  
**Etat sommaire des opérations**  
**Présentation des Comptes publics**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
<i>Opérations budgétaires</i>					
Recettes	40,159	45,200	52,935	61,600	69,420
Dépenses <sup>(2)</sup>	-51,534	-59,350	-66,640	-73,725	-81,215
Excédent ou déficit (-)	-11,375	-14,150	-13,705	-12,125	-11,795
<i>Opérations non budgétaires</i>					
Prêts, apports en capital et avances <sup>(2)</sup>	-1,428	-600	-985	-1,000	-1,060
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	1,943	1,860	2,920	3,445	4,140
Autres opérations	415	735	790	1,265	1,560
Ressource ou besoin(-)net	930	1,995	2,725	3,710	4,640
<i>Besoins financiers</i> (compte non tenu des opérations de change) <sup>(3)</sup>	-10,445	-12,155	-10,980	-8,415	-7,155
<b>Total des dépenses<sup>(2)</sup></b>	<b>52,962</b>	<b>59,950</b>	<b>67,625</b>	<b>74,725</b>	<b>82,275</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Le total des dépenses est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

<sup>(3)</sup> Ces chiffres ne reflètent pas les opérations de change en 1979-80, qui se sont soldées par des besoins de \$128 millions, portant ainsi le total des besoins financiers à \$10,573 millions. Selon les estimations, les opérations de change avaient dégagé fin septembre des ressources de \$61 millions pour l'exercice en cours. On n'a pas fait de prévision des opérations de change pendant le reste de l'année.

**Notes:**

Ce tableau reflète les changements des comptes du Canada décrits à la section 2 de l'annexe sur les projections financières.

Les besoins financiers ne comprennent pas les emprunts directs, sur le marché, des sociétés mandataires de la Couronne. Voir à l'annexe la section consacrée aux prêts, apports en capital et avances.

**Tableau 2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Situation financière**  
**Recettes budgétaires selon les Comptes publics**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
Impôt sur le revenu des particuliers	16,327	18,425	20,675	23,945	27,445
Impôt sur le revenu des sociétés	7,537	8,630	9,250	10,770	12,030
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	0	0	1,410	1,745	1,965
Impôt sur les non-résidents	787	925	1,015	1,115	1,225
Taxe de vente	4,698	4,975	5,550	6,315	7,150
Droits de douane	3,000	3,150	3,405	3,725	4,065
Prélèvement à l'exportation du pétrole	750	755	1,010	1,230	1,350
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	0	255	1,285	2,220	2,880
Autres recettes fiscales	1,914	2,160	2,345	2,850	3,565
Ensemble des recettes fiscales	35,013	39,275	45,945	53,915	61,675
Recettes non fiscales	5,146	5,925	6,990	7,685	7,745
Ensemble des recettes budgétaires	40,159	45,200	52,935	61,600	69,420

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

**Tableau 3**  
**Gouvernement du Canada**  
**Recettes et dépenses**  
**Présentation des Comptes nationaux**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
<b>Recettes</b>					
Impôts directs, particuliers	20,325	23,230	27,080	30,985	35,140
Impôts directs, sociétés	7,545	8,285	10,585	12,210	13,535
Impôts directs, non-résidents	890	1,015	1,110	1,215	1,330
Impôts indirects	10,992	13,210	17,775	21,740	25,165
Autres transferts courants des particuliers	20	20	20	20	20
Revenus de placement	4,706	5,100	6,160	6,955	7,835
Déductions pour amortissement	709	770	860	980	1,100
<b>Total des recettes</b>	<b>45,187</b>	<b>51,630</b>	<b>63,590</b>	<b>74,105</b>	<b>84,125</b>
<b>Dépenses</b>					
Biens et services (dépenses courantes)	12,717	14,050	15,600	17,175	18,950
Transferts aux particuliers	14,935	17,300	20,175	22,175	24,100
Subventions	3,822	5,625	7,025	8,600	10,300
Subventions d'équipement	644	1,200	1,900	2,700	3,275
Transferts courants aux non-résidents	793	875	960	1,125	1,275
Service de la dette publique	8,281	10,250	12,265	14,225	16,050
Transferts aux provinces	11,852	12,775	14,150	14,925	15,900
Transferts aux administrations locales	321	375	425	475	525
Formation brute de capital	1,047	1,100	1,150	1,200	1,250
<b>Total des dépenses</b>	<b>54,412</b>	<b>63,550</b>	<b>73,650</b>	<b>82,600</b>	<b>91,625</b>
<b>Excédent ou déficit (-)</b>	<b>-9,225</b>	<b>-11,920</b>	<b>-10,060</b>	<b>-8,495</b>	<b>-7,500</b>

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

## Annexe

### Projections financières—notes et tableaux supplémentaires

#### Matière

1	Projections financières, 1980-81 à 1983-84—Présentation des Comptes publics	
	Introduction .....	26
	Recettes budgétaires .....	26
	Tableau 1.1—Taux de croissance des recettes budgétaires .....	27
	Tableau 1.2—Nouvelles mesures fiscales influant sensiblement sur la croissance des recettes .....	28
	Dépenses .....	29
	Tableau 1.3—Total des dépenses—Dépenses budgétaires et prêts, apports en capital et avances .....	30
	Enveloppes .....	31
	Tableau 1.4—Plan financier par enveloppe .....	31
	Tableau 1.5—Plan financier par enveloppe—Variations procentuelles .....	32
	Prêts, apports en capital et avances .....	36
	Comptes de rentes, d'assurance et de pensions .....	36
	Autres opérations .....	37
2	Révisions des Comptes du Canada .....	37
	Tableau 2.1—Gouvernement du Canada—État sommaire des opérations—Présentation des Comptes publics—Méthodes comptables antérieures à 1979-80 .....	38
	Tableau 2.2—Gouvernement du Canada—État sommaire des opérations—Présentations des Comptes publics—Méthodes comptables de 1979-80 .....	38
3	Comparaison des prévisions de 1980-81 avec celles de l'exposé du 21 avril 1980 .....	39
4	Projections financières—Comparaison des Comptes nationaux et des Comptes publics	
	Tableau 4.1—Projections financières—Comparaison des Comptes nationaux et des Comptes publics .....	40
	Tableau 4.2—Gouvernement du Canada—Sommaire, Présentation élargie des Comptes nationaux .....	42
	Tableau 4.3—Gouvernement du Canada—Recettes, Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux .....	42
	Tableau 4.4—Gouvernement du Canada—Dépenses, Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux .....	43
	Tableau 4.5—Gouvernement du Canada—Opérations non budgétaires, Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux élargis .....	44
5	Tableau 5.1—Sommaire des soldes et des besoins financiers du gouvernement fédéral, 1972-73 à 1983-84. ....	45
	<b>Appendice</b>	
	Enveloppes par secteur d'orientation .....	46

## **Annexe**

### **Projections financières—Notes et tableaux supplémentaires**

Sauf indication contraire, toutes les données financières de cette annexe reflètent les changements comptables décrits dans les *Comptes publics* de 1979-80, à paraître prochainement. La section 2 indique la nature de ces changements et permet de faire la transition avec les méthodes antérieures.

## **Projections financières, 1980-81 à 1983-84—Présentation des Comptes publics**

### **Introduction**

Les projections financières sont basées sur les projections économiques à moyen terme décrites dans un document accompagnant le budget.

Étant donné les mesures contenues dans ce budget, le plan de dépense du gouvernement et les projections économiques sous-jacentes, les recettes devraient s'accroître plus vite que les dépenses budgétaires au cours de chacune des trois prochaines années. Le déficit budgétaire diminuera pour passer de \$14.2 milliards, chiffre prévu cette année, à \$13.7 milliards en 1981-82 et à \$11.8 milliards en 1983-84. Grâce aux ressources accrues dégagées chaque année par les opérations non budgétaires, les besoins financiers diminueront plus vite que le déficit budgétaire, descendant de \$12.2 milliards en 1980-81 à \$11 milliards en 1981-82 et à \$7.2 milliards en 1983-84.

### **Recettes budgétaires**

Comme l'indique le tableau 1.1, les recettes budgétaires devraient passer de 15.4 pour cent du PNB en 1979-80 à 17.2 pour cent en 1983-84. Leur profil de croissance reflète à la fois l'évolution de l'économie et l'effet des mesures fiscales discrétionnaires présentées dans ce budget. Le tableau 1.2 illustre l'incidence estimative des principales mesures fiscales discrétionnaires pendant la période de prévision. Les recettes accrues fournies par le secteur de l'énergie ainsi que les autres mesures budgétaires accroîtront le rythme d'augmentation des recettes budgétaires pendant toute cette période.

Le produit de l'impôt sur les revenus des particuliers devrait s'élever de 12.8 pour cent en 1980-81. Le ralentissement de ces recettes par rapport à l'année précédente, où elles avaient progressé de 16.2 pour cent, est attribuable principalement aux piètres résultats économiques attendus pour 1980. Les

éléments du revenu personnel sur lesquels cet impôt est assis devraient s'accroître de 11 pour cent en 1980, contre 12.6 pour cent en 1979, et les revenus par tête devraient augmenter moins vite que le facteur d'indexation— alors que les revenus indexés par habitant avaient enregistré une légère croissance en 1979. A la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique, l'élévation des revenus personnels devrait s'intensifier en 1981 puis en 1982, avant de marquer un léger ralentissement en 1983. La progression du revenu indexé par habitant, qui reflète le décalage inhérent à l'indexation, continuera de fléchir en 1981, avant de se redresser les deux années suivantes. Cette évolution de l'assiette fiscale aura pour résultat net une décélération de la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1981-82, un redressement marqué en 1982-83 et une légère atténuation en 1983-84.

Le produit de l'impôt sur le revenu des sociétés suit le même profil que les bénéfices de ces dernières dans les projections économiques, tout en étant lui aussi considérablement influencé par les mesures fiscales discrétionnaires. La surtaxe temporaire de 5 pour cent, annoncée par le ministre des Finances dans son exposé du 21 avril 1980, contribue à gonfler les recettes en 1980-81 et en 1981-82. Ensuite, l'évolution du produit de cet impôt est plus parallèle à celle des bénéfices des sociétés selon les projections économiques.

**Tableau 1.1**  
**Taux de croissance des recettes budgétaires**  
**Présentation des comptes publics**

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(variations en %)				
Impôt sur le revenu des particuliers	16.2	12.8	12.2	15.8	14.6
Impôt sur le revenu des sociétés	20.4	14.5	7.2	16.4	11.7
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	s.o.	s.o.	s.o.	23.8	12.6
Impôt des non-résidents	38.6	17.5	9.7	9.9	9.9
Taxe de vente	-0.7	5.9	11.6	13.8	13.2
Droits de douane	9.2	5.0	8.1	9.4	9.1
Prélèvement à l'exportation du pétrole	128.7	0.7	33.8	21.8	9.8
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	s.o.	s.o.	403.9	72.8	29.7
Autres recettes fiscales	-2.8	12.9	8.6	21.5	25.1
Total des recettes fiscales	14.2	12.2	17.0	17.3	14.4
Recettes non fiscales	12.8	15.1	18.0	9.9	0.8
Total des recettes budgétaires	14.0	12.6	17.1	16.4	12.7
	(pour cent)				
Total des recettes budgétaires en proportion du PNB	15.4	15.9	16.8	17.1	17.2

S.O.: Sans objet.

**Tableau 1.2**  
**Nouvelles mesures fiscales influant sensiblement**  
**sur la croissance des recettes**

Mesure	1980-81	Incidence en		1983-84
		1981-82	1982-83	
(Millions de \$)				
<i>Energie</i>				
Impôt sur le revenu des particuliers				
Prolongation de la déduction des frais d'exploration, particuliers et sociétés extérieures au secteur des ressources	—	—	—	-125
Impôt sur le revenu des sociétés				
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	—	1,410	1,745	1,965
Modification de l'épuisement et d'autres dispositions fiscales relatives aux ressources	—	260	445	545
Fiscalité indirecte				
Taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz	255	1,285	2,220	2,880
Extension du prélèvement à l'exportation du pétrole aux carburants de marine et d'aviation	—	330	450	525
Remise de 50 pour cent du prélèvement à l'exportation du pétrole	-70	-380	-420	-420
Recettes nettes, indemnisation pétrolière	—	—	225	660
Total partiel	185	2,905	4,665	6,030
<i>Autres secteurs</i>				
Impôt sur le revenu des particuliers				
Rétablissement temporaire de la disposition MURB	—	-15	-15	-15
Impôt sur le revenu des sociétés				
Prolongation de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise	—	-50	-50	-50
Fiscalité indirecte				
Correction des taxes spécifiques sur l'alcool et le tabac en fonction des prix	—	100	290	475
Réduction des taxes sur les vins fortifiés	-5	-10	-10	-10
Extension de la taxe de vente sur les fabricants aux activités manufacturières marginales	—	25	30	35
Autres mesures	5	10	10	10
Total partiel	—	60	255	445
Total	185	2,965	4,920	6,475

Après avoir accusé en 1979-80 une faible diminution absolue par suite d'un abaissement général de son taux de 12 à 9 pour cent en novembre 1978, la taxe fédérale de vente devrait rapporter des recettes croissantes au cours de la période considérée. Son augmentation relativement faible en 1980-81 est attribuable à l'évolution de l'assiette de la taxe, qui reflète elle-même le fléchissement de l'activité économique en 1980. Après 1980-81, la reprise permettra au produit de la taxe fédérale de vente d'augmenter parallèlement au PNB.

Le produit des droits de douane est influencé par les réductions tarifaires qui, en application des négociations commerciales multilatérales, sont mises en œuvre graduellement au cours des 8 années se terminant dans la plupart des cas le 1<sup>er</sup> janvier 1987. En raison des réductions annuelles de droits, qui amputent le taux de croissance de près de 5 points par an, cette source de recettes verra son

produit augmenter moins vite que les importations de marchandises, pétrole exclu, pendant toute la période considérée.

Les taxes imposées en matière d'énergie contribueront sensiblement à la croissance des recettes budgétaires pendant la période étudiée. Le budget comporte deux nouvelles taxes dans ce domaine. La taxe sur les recettes pétrolières et gazières entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1981 est fixée à 8 pour cent des recettes nettes d'exploitation tirées de la production de pétrole et de gaz. La taxe sur le gaz naturel et les liquides du gaz est équivalente à 30 cents par mille pieds cubes, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1980 dans le cas des ventes intérieures et du 1<sup>er</sup> février 1981 pour les exportations; elle augmentera de 15 cents le 1<sup>er</sup> juillet 1981 et le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et 1983. De plus, le prélèvement à l'exportation du pétrole a été modifié. Son produit net pour le gouvernement fédéral sera diminué de moitié à cause des 50 pour cent remis aux provinces productrices. Simultanément, l'assiette fiscale de ce prélèvement a été étendue aux carburants de marine et d'aviation utilisés dans les transports internationaux. L'effet net de ces modifications, de l'écart prévu entre le prix du pétrole à l'exportation et son prix intérieur ainsi que des quantités de pétrole exportées, sera une augmentation de cette source de recettes, dont le rythme de croissance variera cependant pendant la période de prévision. Dans cette projection, on n'a pas tenu compte du prélèvement de participation canadienne.

Les autres recettes fiscales, qui consistent principalement en taxes sur l'alcool et le tabac, sont fonction de la croissance de l'assiette fiscale en volume, le taux de ces taxes étant désormais corrigé chaque trimestre en fonction des indices de prix applicables. Les majorations des droits spécifiques sur l'alcool et le tabac que prévoyait l'exposé du 21 avril 1980 entraînent une vive croissance de ces postes de recettes en 1980-81. Ensuite, l'élévation de ces éléments reflète la croissance prévue des assiettes fiscales en volume et la montée des indices de prix. La vive élévation des autres recettes fiscales en 1982-83 et 1983-84 est attribuable à l'excédent prévu du prélèvement d'indemnisation pétrolière sur les paiements correspondants.

Les recettes non fiscales comprennent les revenus de placements, les recettes postales et d'autres éléments divers. Leur forte croissance en 1981-82 est due à l'hypothèse que les recettes postales augmenteront assez pour permettre aux Postes de faire leurs frais.

### **Total des dépenses—Dépenses budgétaires et prêts, apports en capital et avances**

Le nouveau système de gestion de dépense comporte un plan financier pluri-annuel qui présente le total des dépenses et leur répartition par grande catégorie fonctionnelle, assortie chacune d'une enveloppe. Le total des dépenses est égal aux dépenses budgétaires augmentées des prêts, apports en capital et avances. Les dépenses indiquées dans cette section reflètent le plan financier actuel du gouvernement.



**Tableau 1.3**  
**Total des dépenses**

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)				
Dépenses budgétaires	51,534	59,350	66,640	73,725	81,215
(variation en %)	(8.6)	(15.2)	(12.3)	(10.6)	(10.2)
(% du PNB)	(19.8)	(20.9)	(21.2)	(20.5)	(20.1)
Prêts, apports en capital et avances	1,428	600	985	1,000	1,060
(variation en %)	(29.6)	(-58.0)	(64.2)	(1.5)	(6.0)
Total des dépenses	52,962	59,950	67,625	74,725	82,275
(variation en %)	(9.1)	(13.2)	(12.8)	(10.5)	(10.1)
(% du PNB)	(20.3)	(21.1)	(21.5)	(20.8)	(20.3)
Service de la dette publique	8,524	10,400	12,350	14,375	16,200
(variation en %)	(20.8)	(22.0)	(18.8)	(16.4)	(12.7)
(% du PNB)	(3.3)	(3.7)	(3.9)	(4.0)	(4.0)
Total des dépenses, sans service de la dette publique	44,438	49,550	55,275	60,350	66,075
(variation en %)	(7.1)	(11.5)	(11.6)	(9.2)	(9.5)
(% du PNB)	(17.1)	(17.5)	(17.5)	(16.8)	(16.3)
PNB nominal <sup>(1)</sup> —\$ milliards	260.3	283.5	315.0	359.4	404.7
(variation en %)	(13.3)	(8.9)	(11.1)	(14.1)	(12.6)

<sup>(1)</sup> PNB de l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice correspondant.

En 1980-81, le total des dépenses devrait s'élever de 13.2 pour cent. La baisse des prêts, apports en capital et avances atténue la croissance de 15.2 pour cent des recettes budgétaires. Une proportion relativement faible de cette augmentation est représentée par les nouvelles initiatives de dépenses, dont les principales sont la hausse de \$35 par mois du Supplément de revenu garanti annoncée dans l'exposé du 21 avril 1980 et les dépenses liées au Programme énergétique national. Le programme d'indemnisation pétrolière et le service de la dette publique contribuent sensiblement à l'augmentation des dépenses de l'exercice en cours. L'accroissement des paiements d'indemnisation pétrolière est lié à la vive hausse des prix internationaux du pétrole, tandis que celui du service de la dette publique est dû au gonflement de l'encours des titres et à la montée des taux d'intérêt. On estime que ces deux postes ajoutent chacun 1.7 pour cent à l'augmentation des dépenses. Abstraction faite de ces deux éléments, la hausse prévue du total des dépenses s'établit à 9.4 pour cent—taux de peu supérieur à la croissance effective du PNB et nettement plus faible que son rythme tendanciel d'augmentation.

La hausse de 13.2 pour cent des dépenses en 1980-81 et leur progression prévue de 12.8 pour cent en 1981-82 sont conformes à la politique voulant que le gouvernement limite l'augmentation de ses dépenses au rythme de croissance tendancielle de l'économie; cette dernière peut actuellement être représentée par la progression du PNB nominal qui serait observée avec le taux effectif d'inflation et une croissance réelle de l'ordre de 3.5 pour cent. Les taux prévus d'augmentation des dépenses de 10.5 pour cent en 1982-83 et de 10.1 pour cent en 1983-84 sont inférieurs au rythme d'augmentation du PNB nominal, en tendance, pour ces années.

Il est évidemment difficile de prévoir avec précision le service de la dette publique. Ce dernier dépend des taux d'intérêt, dont l'évolution est incertaine et

qui sont devenus moins stables récemment. Il a été supposé dans ces projections que les taux d'intérêt ne varieraient pas beaucoup par rapport au niveau actuel.

Dans la mesure où le service de la dette publique s'écartera du niveau prévu en 1981-82, on ne modifiera pas les autres enveloppes en conséquence. Ce sera plutôt le total des dépenses qui enregistrera une variation. Les enveloppes comprennent des réserves pour les dépassements de coûts et les imprévus dans les domaines non statutaires, tandis qu'une réserve centrale est établie pour les dépassements de coûts au titre des programmes statutaires, abstraction faite du service de la dette publique.

Les objectifs prévus pour 1982-83 et 1983-84 au titre du total des dépenses et des enveloppes seront réexaminés lors de la mise à jour annuelle du plan financier, ainsi qu'à d'autres occasions si les hypothèses économiques changent. Cependant, la planification des dépenses dans l'ensemble de l'administration fédérale pour 1982-83 et 1983-84 est conforme aux limites adoptées dans l'actuel plan financier et reflétées dans les tableaux de ces sections.

Les niveaux de dépenses et les taux de croissance de chaque enveloppe, dans l'actuel plan financier, sont indiqués aux tableaux 1.4 et 1.5. Un appendice donne la liste des ministères et des programmes par enveloppe.

**Tableau 1.4**  
**Plan financier par enveloppe**

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
			(Millions de \$)	
Energie <sup>(1)</sup>	3,760	3,239	3,489	4,091
Développement économique	5,883	7,155	8,118	8,867
Affaires sociales	24,926	27,567	29,303	31,328
Justice et affaires légales	1,237	1,355	1,398	1,545
Transferts fiscaux	3,741	4,076	4,561	5,062
Affaires extérieures	1,548	1,783	2,128	2,432
Défense	5,067	5,718	6,314	7,019
Parlement	119	131	144	157
Services gouvernementaux	4,020	4,497	4,802	5,229
Rajustements <sup>(2)</sup>	-751	-246	93	345
Total des dépenses, non compris le service de la dette publique	49,550	55,275	60,350	66,075
Dette publique	10,400	12,350	14,375	16,200
Total des dépenses	59,950	67,625	74,725	82,275

<sup>(1)</sup> En raison de l'adoption du système de prix pondéré du pétrole, les paiements nets d'indemnisation du pétrole sont réduits à zéro en 1982-83. Cela a pour effet de réduire l'enveloppe en 1981-82 et en atténuer la croissance en 1982-83.

<sup>(2)</sup> Ce poste comprend une réserve centrale pour les dépassements de programmes statutaires, une réserve pour révision lors de la préparation du budget principal des dépenses, une correction au titre des remboursements non portés au crédit des enveloppes et une estimation de la péremption.

**Tableau 1.5**  
**Plan financier par enveloppe**

	1981-82	1982-83	1983-84
	(Variations en %)		
Energie <sup>(1)</sup>	-13.9	7.7	17.3
Développement économique	21.6	13.5	9.2
Affaires sociales	10.6	6.3	6.9
Justice et affaires légales	9.5	3.2	10.5
Transferts fiscaux	9.0	11.9	11.0
Affaires extérieures	15.2	19.3	14.3
Défense	12.8	10.4	11.2
Parlement	10.1	9.9	9.0
Services gouvernementaux	11.9	6.8	8.9
Total des dépenses, non compris le service de la dette publique	11.6	9.2	9.5
Dette publique	18.8	16.4	12.7
Total des dépenses	12.8	10.5	10.1

<sup>(1)</sup> En raison de l'adoption du système de prix pondéré du pétrole, les paiements nets d'indemnisation du pétrole sont réduits à zéro en 1982-83. Cela a pour effet de réduire l'enveloppe en 1981-82 et en atténuer la croissance en 1982-83.

Une nouvelle enveloppe a été créée pour l'*Energie* en raison des sommes importantes que le gouvernement consacrera à l'obtention de l'indépendance énergétique, et de la nécessité de mieux rendre compte des dépenses faites dans ce domaine. La réalisation des objectifs énergétiques exigera des dépenses appréciables au cours des prochaines années afin de stimuler l'exploration et la mise en valeur, le remplacement du pétrole importé par des formes d'énergie plus abondantes et les économies d'énergie.

Comme l'indique le tableau qui suit, l'enveloppe de l'*Énergie* comprend les nouvelles initiatives prévues par le gouvernement et les programmes existants. Les nouvelles initiatives sont indiquées dans l'exposé budgétaire et décrites plus en détail dans le Programme énergétique national. Les dépenses existantes comprennent: les paiements nets d'indemnisation pétrolière, les programmes énergétiques de l'*Energie*, Mines et Ressources, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'*Energie atomique du Canada Ltée*, l'*Office national de l'énergie*, l'*Administration du pipe-line du Nord*, *Petro-Canada* et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. L'enveloppe ne comprendra pas les dépenses éventuelles du fonds de participation canadienne, qui sera entièrement financé par un prélèvement imposé sur la consommation de pétrole et de gaz au Canada.

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)			
Energie				
Initiatives nouvelles	460	2,090	2,650	3,218
Autres mesures	565	799	839	873
Total partiel	1,025	2,889	3,489	4,091
Paiements nets d'indemnisation pétrolière	2,735	350	—	—
Total	3,760	3,239	3,489	4,091

Le Programme d'indemnisation pétrolière remplace le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole et le fonds renouvelable d'indemnisation pétrolière, qui permettaient de verser des subventions aux

importateurs de pétrole et aux producteurs de pétrole synthétique, respectivement. Les paiements bruts d'indemnisation pétrolière sont les subventions nécessaires pour ramener le coût du pétrole importé et du pétrole synthétique, pour leurs utilisateurs, au niveau des prix intérieurs. Le prélèvement d'indemnisation pétrolière est imposé à tous les raffineurs afin de financer ces subventions. Dans la mesure où les subventions dépassent le produit du prélèvement, la différence est considérée comme une dépense budgétaire. Dans le cas inverse, l'excédent est considéré comme une recette budgétaire.

D'après le profil prévu d'augmentation du prix pondéré du pétrole au cours des trois prochaines années, l'équilibre entre les paiements et le produit du prélèvement d'indemnisation pétrolière variera en fonction des prix internationaux du pétrole, du volume du pétrole importé et de la consommation intérieure. Par conséquent, les soldes projetés, que présente le tableau qui suit, sont entourés d'incertitudes considérables. On s'attend actuellement à un déficit au cours des premières années, puis à un excédent les deux années suivantes, l'ensemble de la période 1980-81 à 1983-84 se soldant par un déficit.

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)			
Paiements bruts d'indemnisation pétrolière	3,950	3,820	4,795	5,780
Moins: Prélèvement d'indemnisation pétrolière	-1,215	-3,470	-5,020	-6,440
Paiements nets d'indemnisation pétrolière	2,735	350	—	—
ou				
Recettes nettes d'indemnisation pétrolière	—	—	225	660

Le *Développement économique* est l'une des principales priorités du gouvernement. Outre la dotation spéciale de \$350 millions destinée à promouvoir, sur quatre années, la restructuration de l'industrie et le recyclage de la main-d'œuvre, des fonds suffisants ont été affectés à l'enveloppe du Développement économique pour renforcer les programmes existants et lancer des initiatives nouvelles à l'appui de la recherche et du développement, de l'expansion industrielle et de l'essor des exportations. L'enveloppe comprend aussi les dépenses éventuelles du Fonds de développement de l'Ouest, qui a été établi pour financer des initiatives dans des domaines tels que la manutention et le transport des céréales dans l'Ouest et l'aménagement hydraulique des Prairies. Sur les \$4 milliards réservés à ce Fonds \$2 milliards sont alloués pour la période se terminant en 1983-84; \$350 millions seront disponibles en 1981-82, \$750 millions en 1982-83 et \$900 millions en 1983-84. L'enveloppe du Développement économique devrait enregistrer une forte croissance de 21.6 pour cent en 1981-82 et de 13.5 pour cent en 1982-83, ce qui témoigne de l'importance qu'y attache le gouvernement.

L'enveloppe des *Affaires sociales* a été fixée à \$27.6 milliards pour 1981-82; ce montant représente plus de 40 pour cent des dépenses fédérales. Il s'agit de l'un des principaux domaines d'augmentation des dépenses au cours des 15 dernières années. Une forte proportion de ces dépenses est représentée par les grands programmes statutaires de transferts aux particuliers et aux gouvernements provinciaux. Le tableau ci-après illustre les dépenses projetées au titre de ces programmes. Les ententes fédérales-provinciales régissant le

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)			
Sécurité de la vieillesse—Supplément du revenu garanti et allocation de conjoint (variation en %)	7,383 (16.8)	8,398 (13.7)	9,347 (11.3)	10,316 (10.4)
Allocations familiales (variation en %)	1,852 (7.4)	2,005 (8.3)	2,198 (9.6)	2,372 (7.9)
Cotisations d'assurance-chômage (variation en %)	1,020 (-12.7)	1,188 (16.5)	1,224 (3.0)	1,128 (-7.8)
Financement des programmes établis (dont services sanitaires complémentaires) (variation en %)	5,708 (6.1)	6,404 (12.2)	6,938 (8.3)	7,590 (9.4)
Régime d'assistance publique du Canada (variation en %)	1,802 (9.0)	1,971 (9.4)	2,123 (7.7)	2,294 (8.1)

financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada viendront bientôt à expiration. Les estimations présentées à ce titre pour 1982-83 et 1983-84 reposent sur l'hypothèse d'une reconduction des ententes actuelles.

Bien que les Affaires sociales restent de toute évidence un domaine prioritaire pour le gouvernement, comme en témoigne le fait que cette enveloppe continue de représenter de loin la plus forte proportion des dépenses, son taux de croissance ne sera aussi rapide que celui du total des dépenses. Le gouvernement se propose de réaliser des économies dans ce domaine pour contribuer à financer des initiatives dans d'autres secteurs. En raison du caractère statutaire d'une bonne partie des dépenses considérées, on a supposé que les économies ne commenceraient qu'en 1982-83. Elles devraient comporter des réductions des transferts fédéraux aux provinces, dans les domaines relevant de la compétence de ces dernières. Les économies pourraient être réutilisées en partie dans la même enveloppe. La formation de la main-d'œuvre, qui relève de cette dernière et est essentielle à la réalisation des objectifs de développement économique du gouvernement, revêt une grande importance. L'enveloppe comprend la moitié des \$350 millions mentionnés dans l'exposé budgétaire.

Les dépenses prévues au titre de l'enveloppe de la *Justice* et des *Affaires légales* sont suffisantes pour assurer le maintien des programmes existants. Le gouvernement se propose toutefois de renégocier les contrats par lesquels la GRC assure des services de police dans la plupart des provinces et certaines municipalités de manière à récupérer une plus forte proportion des coûts. Ainsi, l'affectation de cette enveloppe a été réduite.

Les *transferts fiscaux* sont des paiements faits sans condition aux provinces. Le programme de péréquation représente environ 90 pour cent des paiements effectifs. Les chiffres projetés à ce titre pour 1980-81 et 1981-82 reposent sur l'hypothèse de l'adoption du Bill C-24 dont le Parlement est actuellement saisi. Ce projet de loi modifie la formule actuelle de péréquation pour en exclure toute province dont le revenu personnel par habitant dépasserait régulièrement la moyenne nationale ainsi que pour éliminer graduellement la péréquation des recettes provinciales tirées des cessions de terrains pétrolières et gazifères. La formule de péréquation sera renégociée au cours des 18 prochains mois, avant

son expiration le 31 mars 1982. Le niveau de l'enveloppe des transferts fiscaux après 1981-82 est fondé sur le maintien présumé de la formule modifiée. Voici les projections actuelles au titre de la péréquation:

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)			
Péréquation (variation en %)	3,481 (4.8)	3,855 (10.7)	4,331 (12.3)	4,819 (11.3)

L'enveloppe des *Affaires extérieures*, comme l'indique le tableau qui suit, comprend l'aide au développement et les dépenses administratives du ministère des Affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international. Les chiffres figurant dans le tableau au titre de l'aide au développement ne sont pas identiques à ceux des rapports internationaux. Les souscriptions aux institutions financières internationales dans le domaine du développement sont inscrites en comptabilité de caisse dans le système de gestion des dépenses, mais les statistiques internationales d'APD incluent dans ce poste les billets émis mais non encaissés. De plus, les dépenses projetées de Petro-Canada au titre des initiatives dans le tiers-monde, qui relèvent de l'enveloppe de l'énergie, devraient faire partie de l'APD. Sur une base comparable aux statistiques internationales, l'APD devrait s'élever à \$1,465 millions en 1981-82, \$1,673 millions en 1982-83 et \$1,867 millions en 1983-84. Cela représente près de 0.47 pour cent du PNB en 1981-82, contre un chiffre estimatif de 0.43 pour cent en 1980-81.

	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)			
Affaires extérieures				
Aide au développement	1,112	1,284	1,561	1,788
Autres dépenses	436	499	567	644
Total	1,548	1,783	2,128	2,432

L'enveloppe de la *Défense* prévoit une croissance réelle des dépenses de 3 pour cent. Cette augmentation reflète les engagements du gouvernement dans le cadre de l'OTAN. Elle comprend les dépenses prévues pour le nouvel avion de chasse et les véhicules blindés.

L'enveloppe du *Parlement* reflète les dépenses courantes de fonctionnement.

Les ministères relevant de l'enveloppe des *Services gouvernementaux* doivent faire face à un niveau croissant de services avec peu d'augmentation de leurs années-personnes, si ce n'est pour des fins bien précises comme le recensement. Cette politique, qui oblige les ministères à améliorer encore la productivité, illustre la surveillance rigoureuse exercée sur les dépenses générales de fonctionnement.

Certains *rajustements* doivent être apportés pour faire correspondre les plafonds de chaque enveloppe au niveau visé pour le total des dépenses. Une réserve centrale est établie pour les dépassements possibles de programmes

statutaires en raison de variations des hypothèses économiques, et des rajustements sont prévus pour la révision du coût des programmes lorsque le budget principal des dépenses est définitivement arrêté. Des corrections négatives tiennent compte des péremptions budgétaires normales—c'est-à-dire de la tendance des dépenses effectives à être inférieures aux sommes prévues dans le budget des dépenses—du remboursement de certains prêts en souffrance qui diminue le total des prêts, apports en capital et avances, mais ne sont pas portés au crédit des enveloppes particulières. Les dotations aux réserves augmentent un peu plus vite que les deux corrections négatives; par conséquent, le solde des rajustement passe d'un chiffre négatif en 1980-81 à un montant positif d'ici la fin de la période considérée.

### **Prêts, apports en capital et avances**

Les prêts, apports en capital et avances, qui font partie des dépenses mentionnées précédemment, devraient diminuer de \$828 millions en 1980-81. Cela est dû principalement au fait que les besoins de la Banque fédérale de développement et de la Société pour l'expansion des exportations seront financés par des emprunts directs sur le marché plutôt que le fonds du revenu consolidé. De plus, les besoins de la Société canadienne d'hypothèques et de logement devraient baisser sensiblement. Les besoins de prêts pour la période allant de 1980-81 à 1983-84 tiennent compte des initiatives énergétiques, qui entraîneront des besoins assez appréciables à partir de 1981-82.

Les emprunts directs des sociétés mandataires de la Couronne qui sont autorisés à se financer sur le marché ne sont pas compris dans les besoins financiers du gouvernement du Canada. A la fin de 1979-80, l'encours total des dettes contractées sur le marché par ces organismes s'élevait à \$2,609 millions, se décomposant comme suit: \$2,044 millions pour la Société pour l'expansion des exportations; \$180 millions pour Petro-Canada; \$40 millions pour l'Eldorado nucléaire; et \$345 millions pour la Banque fédérale de développement.

En 1980-81, les emprunts directs des sociétés mandataires de la Couronne sur le marché devraient s'accroître de \$1.6 milliard, l'augmentation de l'encours étant de \$802 millions pour la Société pour l'expansion des exportations, de \$80 millions pour l'Eldorado nucléaire et de \$755 millions pour la Banque fédérale de développement, tandis que des remboursements de \$40 millions seront effectués par Petro-Canada.

### **Comptes de rentes, d'assurance et de pensions**

Les comptes de rentes, d'assurance et de pensions devraient apporter des ressources nettes au cours des prochaines années; leur solde positif devrait passer de \$1,943 millions en 1979-80 à \$4,140 millions en 1983-84, soit une hausse de \$2,197 millions. A eux seuls, les comptes de pension de retraite devraient fournir des ressources de \$3,905 millions en 1983-84. Ces chiffres tiennent compte de la législation en vigueur et des hypothèses utilisées dans la plupart des rapports récents d'évaluation préparés par le Département des assurances pour le compte de pension de la Fonction publique et celui des Forces canadiennes.

## **Autres opérations**

Ce poste comprend des comptes divers, qui affichent des variations marquées. Par exemple, les comptes d'intérêt et de dette devraient dégager des ressources de \$1,205 millions en 1983-84, alors qu'ils occasionnaient des besoins de \$38 millions en 1979-80; la différence s'établit à \$1,243 millions. Les besoins enregistrés en 1979-80 reflétaient le faible niveau des intérêts courus nets sur les Obligations d'épargne du Canada, en raison de l'encaissement de bonis importants cette année-là. Pour la période de projection, on a supposé un profil plus normal des Obligations d'épargne du Canada à intérêt composé en circulation.

## **2. Révisions des Comptes du Canada**

Dans les Comptes publics de 1978-79, une provision a été établie pour tenir compte de la radiation de certains prêts, de l'élimination des comptes internes du gouvernement et du calcul sur base courante de la contribution du gouvernement au compte d'assurance-chômage. Les prévisions des opérations financières du gouvernement dans le budget de décembre 1979 et l'exposé du 21 avril 1980 étaient établies d'après les nouvelles méthodes comptables ainsi adoptées. Deux autres révisions comptables seront apportées aux Comptes publics de 1979-80; les données définitives et les projections de ce budget en tiennent compte.

En raison de la politique complète d'évaluation appliquée à tous les avoirs comptabilisés, les Comptes publics de 1979-80 comprennent une provision pour pertes estimatives sur réalisation. La provision pour pertes estimatives, en application de cette politique, figure dans les dépenses budgétaires et augmente donc le déficit budgétaire. Comme une diminution correspondante est enregistrée au titre des prêts, apports en capital et avances, les besoins financiers et le total des dépenses ne sont pas modifiés.

La seconde modification comptable porte sur les prêts et les souscriptions aux organisations internationales. Ces postes étaient habituellement classés dans les opérations de change. A partir des Comptes publics de 1979-80, tous les prêts et souscriptions aux organisations internationales, sauf le Fonds monétaire international, seront classés dans les prêts, apports en capital et avances, dans la rubrique des opérations non budgétaires. Ce reclassement augmente les besoins non budgétaires, le total des dépenses et les besoins financiers (compte non tenu des opérations de change). Les opérations de change sont diminuées d'un montant équivalent; par conséquent, le total des besoins financiers n'est pas modifié.

Le tableau 2.1 présente un état sommaire des besoins financiers du gouvernement d'après les méthodes comptables antérieures aux Comptes publics de 1979-80 (les méthodes utilisées dans le budget de décembre 1979). Le tableau 2.2 indique l'historique des besoins financiers, compte tenu des deux changements comptables décrits précédemment. Ce dernier état est conforme au mode de présentation des tableaux historiques dans les Comptes publics de 1979-80 et aux projections financières de ce budget jusqu'en 1983-84.



**Tableau 2.1**  
**Gouvernement du Canada**  
**Etat sommaire des opérations—Présentation des Comptes publics**  
**Méthodes comptables antérieures aux Comptes publics de 1979-80**

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
	(Millions de \$)				
<i>Opérations budgétaires</i>					
Recettes	29,956	32,635	32,866	35,216	40,159
Dépenses <sup>(1)</sup>	-35,308	-38,728	-42,964	-47,318	-51,396
Excédent ou déficit (-)	-5,352	-6,093	-10,098	-12,102	-11,237
<i>Opérations non budgétaires</i>					
Prêts, apports en capital et avances <sup>(1)</sup>	-2,845	-2,109	-1,782	-1,053	-1,432
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	1,822	2,053	2,267	2,377	1,943
Autres opérations	1,782	760	1,343	-162	415
Ressource ou besoin (-) net	759	704	1,828	1,162	926
<i>Besoins financiers</i>					
(compte non tenu des opérations de change)	-4,593	-5,389	-8,270	-10,940	-10,311
<b>Total des dépenses<sup>(1)</sup></b>	<b>38,153</b>	<b>40,837</b>	<b>44,746</b>	<b>48,371</b>	<b>52,828</b>

<sup>(1)</sup> Le total des dépenses est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

**Tableau 2.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Etat sommaire des opérations—Présentation des comptes publics**  
**Méthodes comptables des Comptes publics de 1979-80**

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
	(Millions de \$)				
<i>Opérations budgétaires</i>					
Recettes	29,956	32,635	32,866	35,216	40,159
Dépenses <sup>(1)</sup>	-35,419	-38,845	-43,155	-47,442	-51,534
Excédent ou déficit(-)	-5,463	-6,210	-10,289	-12,226	-11,375
<i>Opérations non budgétaires</i>					
Prêts, apports en capital et avances <sup>(1)</sup>	-2,915	-2,151	-1,770	-1,102	-1,428
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	1,822	2,053	2,267	2,377	1,943
Autres opérations	1,782	760	1,343	-162	415
Ressource ou besoin (-) net	689	662	1,840	1,113	930
<i>Besoins financiers</i>					
(Compte non tenu des opérations de change)	-4,774	-5,548	-8,449	-11,113	-10,445
<b>Total des dépenses<sup>(1)</sup></b>	<b>38,334</b>	<b>40,996</b>	<b>44,925</b>	<b>48,544</b>	<b>52,962</b>

<sup>(1)</sup> Le total des dépenses est égal aux dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

### 3. Comparaison des prévisions de 1980-81 avec celles de l'exposé du 21 avril 1980.

Le tableau 3.1 permet de comparer les prévisions actuelles avec celles présentées dans l'exposé du 21 avril 1980.

Les résultats effectifs de l'exercice 1979-80 diffèrent quelque peu des estimations présentées dans l'exposé à cause de changements de méthodes comptables et du fait qu'il faut attendre plusieurs mois après la fin de l'exercice pour avoir des renseignements plus complets sur la situation financière du gouvernement. Les recettes budgétaires ont été de \$241 millions moins élevées qu'on le prévoyait et les dépenses budgétaires, plus faibles de \$316 millions. L'effet de cette sous-estimation des dépenses budgétaires sur le total des dépenses a été en partie compensé par des prêts, apports en capital et avances supérieurs de \$178 millions aux prévisions. Ainsi, le total des dépenses pour 1979-80 s'est établi à environ \$53 milliards, soit quelque \$100 millions de moins que l'objectif de \$53.1 milliards figurant dans le budget du 11 décembre 1979. Sans les modifications comptables qui font maintenant entrer certaines opérations de change dans les dépenses, la différence aurait été supérieure de plus de \$100 millions. Les besoins financiers se sont élevés à \$10.4 milliards en 1979-80. Ce chiffre est très voisin de l'estimation présentée dans l'exposé, même si l'on tient compte de la modification comptable mentionnée précédemment. Quand l'exposé d'avril a été préparé, on disposait déjà d'informations sûres sur le solde du gouvernement en fin d'exercice; ces renseignements ont servi, de même que les informations sur les emprunts, à estimer les besoins financiers.

**Tableau 3.1**  
**Comparaison des prévisions actuelles avec**  
**celles de l'exposé du 21 avril 1980**

	1979-80		1980-81	
	Exposé du 21 avril	Chiffres effectifs	Exposé du 21 avril	Prévisions actuelles
	(Millions de \$)			
Opérations budgétaires				
Recettes	40,400	40,159	45,635	45,200
Dépenses <sup>(1)</sup>	-51,850	-51,534	-59,800	-59,350
Excédent ou déficit(-)	-11,450	-11,375	-14,165	-14,150
Opérations non budgétaires				
Prêts, apports en capital et avances <sup>(1)</sup>	-1,250	-1,428	-600	-600
Comptes de rentes, d'assurance et de pensions	2,035	1,943	1,870	1,860
Autres opérations	225	415	1,165	735
Ressource ou besoin (-) net	1,010	930	2,435	1,995
Besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-10,440	-10,445	-11,730	-12,155
Total des dépenses <sup>(1)</sup>	53,100	52,962	60,400	59,950

On prévoit maintenant pour 1980-81 des recettes budgétaires inférieures de \$435 millions au niveau projeté dans l'exposé d'avril. La principale cause de cette révision en baisse est une croissance réelle plus lente que prévu. On

s'attend maintenant à un recul de 1 pour cent de la DNB réelle en 1980, alors qu'en avril on prévoyait une hausse de ½ pour cent. Les mesures discrétionnaires présentées dans ce budget rapportent \$185 millions et limitent donc la portée de cette révision. Les prévisions de dépenses budgétaires ont baissé de \$450 millions depuis avril. Si l'on utilisait les méthodes comptables antérieures à 1979-80, cette révision en baisse des dépenses serait plus élevée de \$137 millions. Le niveau actuellement prévu pour le total des dépenses est conforme à l'indication donnée dans l'exposé d'avril, selon lequel ce chiffre devait être inférieur à \$60.4 milliards en raison des économies résultant du prix pondéré du pétrole. Ces économies sont estimées à quelque \$500 millions pour 1980-81. D'autres postes de dépenses devraient enregistrer une évolution compensatrice. Les dépenses prévues au titre des initiatives énergétiques sont compensées par une diminution du service de la dette publique. La hausse des besoins financiers est plus élevée que celle du déficit budgétaire, principalement du fait que les autres opérations dégagent des ressources moins importantes; il s'agit principalement des comptes d'intérêt et de dette, pour lesquels on prévoit maintenant des intérêts courus moins élevés à cause de la baisse des taux d'intérêt.

#### 4. Projections financières—Présentation des Comptes nationaux

Sur la base des Comptes nationaux des revenus et des dépenses, les projections financières reflètent dans l'ensemble les mêmes influences que dans la présentation des Comptes publics.

Le tableau 4.1 présente les recettes, les dépenses et la situation nette selon les méthodes des Comptes publics et les Comptes nationaux.

**Tableau 4.1**  
**Projections financières—Comparaisons des**  
**Comptes nationaux et des Comptes publics**

	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84
	(Millions de \$)				
<b>Recettes</b>					
Comptes publics—					
Recettes budgétaires	40,159	45,200	52,935	61,600	69,420
(variation en %)	(14.0)	(12.6)	(17.1)	(16.4)	(12.7)
Comptes nationaux—					
Total des recettes	45,187	51,630	63,590	74,105	84,125
(variation en %)	(14.3)	(14.3)	(23.2)	(16.5)	(13.5)
<b>Dépenses</b>					
Comptes publics—					
Total des dépenses	52,962	59,950	67,625	74,725	82,275
(variation en %)	(9.1)	(13.2)	(12.8)	(10.5)	(10.1)
Comptes nationaux—					
Total des dépenses	54,412	63,550	73,650	82,600	91,625
(variation en %)	(10.3)	(16.8)	(15.9)	(12.2)	(10.9)
<b>Situation nette</b>					
Comptes publics—					
Besoins financiers	-10,445	-12,155	-10,980	-8,415	-7,155
Comptes nationaux—					
Solde	-9,225	-11,920	-10,060	-8,495	-7,500

Les recettes budgétaires diffèrent des recettes selon les Comptes nationaux parce que ces dernières ont une définition un peu plus large. Dans les Comptes nationaux, le total des recettes comprend les primes d'assurance-chômage des employeurs et des employés, les cotisations aux régimes de pension du gouvernement et, selon l'hypothèse utilisée ici; le produit brut du prélèvement d'indemnisation pétrolière. C'est en 1981-82 que ces différences de définition sont les plus visibles, alors que la croissance prévue des recettes selon les Comptes nationaux dépasse de quelque 6 pour cent celle des recettes budgétaires. Si l'on tient compte de la hausse des primes d'assurance-chômage en 1981 et de la croissance du prélèvement d'indemnisation pétrolière, la hausse des recettes selon les Comptes nationaux s'établit à environ 16.5 pour cent.

Comme dans le cas des recettes, les dépenses reposent sur des définitions comptables légèrement différentes dans les Comptes publics et les Comptes nationaux. Du côté des dépenses aussi, l'assurance-chômage et l'indemnisation pétrolière sont des facteurs importants de divergence. Dans la présentation des Comptes publics, seule la part gouvernementale des prestations d'assurance-chômage est inscrite en dépenses budgétaires tandis que, dans les Comptes nationaux, le total des prestations est comptabilisé dans les dépenses. Cette différence se traduit, pour 1980-81, par une croissance des dépenses plus élevée d'à peu près 1 pour cent dans les Comptes nationaux que dans les Comptes publics. En ce qui concerne l'indemnisation pétrolière, on a supposé que les Comptes nationaux comptabiliseraient les paiements bruts dans les dépenses, tandis que les Comptes publics tiennent compte des paiements nets—c'est-à-dire des paiements bruts diminués du produit du prélèvement d'indemnisation pétrolière. En raison de cette différence, la croissance des dépenses selon les Comptes nationaux en 1980-81 dépasse d'environ un point et demi la hausse des dépenses dans les Comptes publics.

L'effet combiné de ces différences comptables se reflète au niveau du déficit. Bien que les variations annuelles diffèrent quelque peu, l'évolution générale de la situation financière nette mesurée dans les deux systèmes est identique pendant la période considérée.

Les tableaux qui suivent présentent un élargissement du déficit selon les Comptes nationaux pour en arriver au total des besoins financiers, ainsi qu'un rapprochement des recettes, des dépenses et des opérations non budgétaires selon les Comptes publics avec les opérations analogues dans la présentation élargie des Comptes nationaux.

**Tableau 4.2**  
**Gouvernement du Canada**  
**Sommaire—Présentation élargie des Comptes nationaux**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
Opérations des Comptes nationaux					
Recettes <sup>(2)</sup>	45,187	51,630	63,500	74,105	84,125
Dépenses <sup>(3)</sup>	-54,412	-63,550	-73,650	-82,600	-91,625
Excédent ou déficit (-)	-9,225	-11,920	-10,060	-8,495	-7,500
Prêts et autres opérations					
Prêts, apports en capital et avances	-1,233	-570	-975	-985	-1,045
Rapprochement caisse—exercice	-177	75	-120	865	1,175
Autres opérations	190	260	175	200	215
Ressource ou besoin (-)	-1,220	-235	-920	80	345
Ensemble des besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-10,445	-12,155	-10,980	-8,415	-7,155

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Total des recettes augmenté des provisions pour consommation de capital, d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

<sup>(3)</sup> Dépenses courantes augmentées de la formation brute de capital, d'après les Comptes nationaux des revenus et des dépenses de Statistique Canada.

**Tableau 4.3**  
**Gouvernement du Canada—Recettes**  
**Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
Recettes budgétaires—Comptes publics	40,159	45,200	52,935	61,600	69,420
Rajustements					
Recettes et déficit des Postes	-1,412	-1,545	-1,645	-1,765	-1,920
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat <sup>(2)</sup>	-498	-555	-570	-525	-505
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues	159	220	480	125	-280
Prélèvement d'indemnisation pétrolière <sup>(3)</sup>	411	1,215	3,470	4,795	5,780
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat <sup>(4)</sup>	5,593	6,690	8,665	9,745	10,935
Provisions pour consommation de capital	709	770	860	980	1,100
Ajustements divers <sup>(5)</sup>	66	-365	-605	-850	-405
Total des recettes—Comptes nationaux	45,187	51,630	63,590	74,105	84,125

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

<sup>(3)</sup> Le produit du prélèvement d'indemnisation pétrolière est inclus dans les recettes selon les Comptes nationaux, mais non dans les recettes budgétaires. Dans les Comptes nationaux, cette méthode est cohérente avec l'inclusion des paiements bruts d'indemnisation pétrolière dans les dépenses.

<sup>(4)</sup> Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

<sup>(5)</sup> Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au produit de la vente d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des recettes pendant la période complémentaire.

**Tableau 4.4**  
**Gouvernement du Canada—Dépenses**  
**Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
Dépenses budgétaires	51,534	59,350	66,640	73,725	81,215
Rajustements:					
Transferts aux fonds et organismes <sup>(2)</sup>	-2,433	-2,835	-3,325	-3,425	-3,450
Dépenses des Postes	-1,412	-1,545	-1,645	-1,765	-1,920
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat <sup>(3)</sup>	-498	-555	-570	-525	-505
Dépenses des fonds et organismes <sup>(2)</sup>	1,466	1,599	1,759	1,831	1,952
Débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat <sup>(4)</sup>	5,242	5,965	7,060	7,665	8,070
Provisions pour consommation de capital	709	770	860	980	1,100
Programme d'indemnisation pétrolière <sup>(5)</sup>	443	1,215	3,470	4,795	5,780
Ajustements divers <sup>(6)</sup>	-639	-414	-599	-681	-617
Total des dépenses-Comptes-nationaux	54,412	63,550	73,650	82,600	91,625

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces derniers. Ces chiffres ne comprennent pas les paiements du Fonds renouvelable d'indemnisation pétrolière, qui figurent à la ligne «Programme d'indemnisation pétrolière».

<sup>(3)</sup> Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des bénéfices réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

<sup>(4)</sup> Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

<sup>(5)</sup> Ces chiffres représentent la différence entre les paiements bruts retenus dans les Comptes nationaux et les paiements nets inscrits dans les Comptes publics.

<sup>(6)</sup> Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait par exemple, aux réserves et aux défalcatons, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves et des fonds renouvelables, aux articles imputés ainsi qu'aux redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

**Tableau 4.5**  
**Gouvernement du Canada**  
**Opérations non budgétaires**  
**Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux élargis**

	1979-80	1980-81 <sup>(1)</sup>	1981-82 <sup>(1)</sup>	1982-83 <sup>(1)</sup>	1983-84 <sup>(1)</sup>
	(Millions de \$)				
Opérations non budgétaires—Comptes publics	930	1,995	2,725	3,710	4,640
Moins					
Prêts et avances aux fonds et organismes	195	30	10	15	15
Comptes de pension et de sécurité sociale de l'Etat	-1,741	-1,895	-2,975	-3,515	-4,235
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues	-159	-220	-480	-125	280
Ajustements divers <sup>(2)</sup>	-445	-145	-200	-5	-355
Prêts et autres opérations—Comptes nationaux élargis	-1,220	-235	-920	80	345

<sup>(1)</sup> Les chiffres de ces colonnes représentent le milieu de la fourchette des estimations.

<sup>(2)</sup> Comme dans le cas des recettes et des dépenses, les ajustements divers sont dus aux différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au redressement des recettes et des dépenses pendant la période complémentaire, aux variations des réserves et des fonds renouvelables ainsi qu'à la correction nécessaire pour rapprocher les besoins financiers des entités comprises dans le secteur public, selon la comptabilité nationale, de ceux qui sont imputés au Fonds du revenu consolidé.

## 5. Tableau sommaire des soldes et des besoins financiers du gouvernement fédéral, 1972-73 à 1983-84<sup>(1)</sup>

Le tableau suivant présente les valeurs réelles et projetées de trois indicateurs de la situation nette: l'excédent ou le déficit budgétaire (Comptes publics), les besoins financiers compte non tenu des opérations de change et le solde selon les Comptes nationaux. Les soldes sont aussi exprimés en proportion du PNB en dollars courants.

**Tableau 5.1**  
**Sommaire des soldes et des besoins financiers**  
**du gouvernement fédéral, 1972-73 à 1983-84<sup>(1)</sup>**

Exercice	Excédent ou déficit (-) budgétaire		Besoins financiers, hors opérations de change		Excédent ou déficit (-) Comptes nationaux	
	(\$ Millions en % du PNB <sup>(2)</sup> )	(Pourcentage en % du PNB <sup>(2)</sup> )	(\$ Millions en % du PNB <sup>(2)</sup> )	(Pourcentage en % du PNB <sup>(2)</sup> )	(\$ Millions en % du PNB <sup>(2)</sup> )	(Pourcentage en % du PNB <sup>(2)</sup> )
<b>Chiffres réels</b>						
1972-73 .....	-999	-0.9	-1,308	-1.2	-198	-0.2
1973-74 .....	-1,384	-1.1	-1,517	-1.2	186	0.2
1974-75 .....	-1,733	-1.2	-2,139	-1.4	-47	0.0
1975-76 .....	-5,463	-3.3	-4,774	-2.9	-3,918	-2.4
1976-77 .....	-6,210	-3.3	-5,548	-2.9	-4,239	-2.2
1977-78 .....	-10,289	-4.9	-8,449	-4.0	-9,733	-4.7
1978-79 .....	-12,226	-5.3	-11,113	-4.8	-9,785	-4.3
1979-80 .....	-11,375	-4.4	-10,445	-4.1	-9,225	-3.5
<b>Projections</b>						
1980-81 .....	-14,150	-5.0	-12,155	-4.3	-11,920	-4.2
1981-82 .....	-13,705	-4.4	-10,980	-3.5	-10,060	-3.2
1982-83 .....	-12,125	-3.4	-8,415	-2.3	-8,495	-2.4
1983-84 .....	-11,795	-2.9	-7,155	-1.8	-7,500	-1.9

<sup>(1)</sup> Tous les chiffres ont été corrigés en fonction des changements comptables exposés à la section 2.

<sup>(2)</sup> Pourcentage du PNB pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice correspondant.



## **Appendice**

### **Composition des enveloppes de dépenses**

#### **Enveloppe de l'énergie—**

Administrée par le Comité du développement économique. Consiste en programmes énergétiques, soit les nouvelles initiatives du gouvernement et les dépenses existantes, notamment pour le Programme d'indemnisation pétrolière. Comprend:

Energie, Mines et Ressources

Programme de l'énergie  
Programme d'indemnisation pétrolière  
Pipe-line Sarnia-Montréal

Commission de contrôle de l'énergie atomique

Energie atomique du Canada Limitée

Office National de l'énergie

Petro-Canada

Conseil Privé

Administration du pipe-line du Nord

Travaux publics

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Programme d'isolation thermique des résidences  
canadiennes (PITRC)  
Programme d'isolation thermiques des résidences (PITR)

#### **Enveloppe du développement économique—**

Administrée par le Comité du développement économique. Consiste en programmes destinés directement aux secteurs clés de l'économie, y compris les ressources, l'industrie manufacturière et le tourisme, ainsi qu'en activités «horizontales» comme la politique de la concurrence, le développement régional et les transports. Comprend:

## Agriculture

Commission canadienne du lait  
Office canadien des provendes  
Société du crédit agricole

## Communications

## Consommation et Corporations

## Développement économique—Ministère d'Etat

## Energie, Mines et Ressources

Minéraux  
Sciences de la terre

## Environnement

Forêts

## Pêches et Océans

## Industrie et commerce

Corporation commerciale canadienne  
Société pour l'expansion des exportations  
Banque fédérale de développement  
Agence d'examen de l'investissement étranger  
Conseil canadien des normes

## Travail

Conseil canadien des relations de travail

## Travaux publics

## Expansion économique régionale

Société de développement du Cap-Breton

## Sciences et Technologie

Conseil national de recherches  
Conseil de recherche en science naturelles et en génie  
Conseil des sciences du Canada

Approvisionnement et Services

Propositions spontanées de R et D

Transports

Air Canada

Commission canadienne des transports

### **Enveloppe des affaires sociales—**

Administrée par le Comité du développement social. Inclut tous les programmes sociaux et d'emploi, y compris les grands programmes statutaires comportant des versements directs aux particuliers (maintien du revenu), le soutien des services sociaux essentiels par des ententes avec les provinces et les programmes destinés aux autochtones. Comprend:

Communications

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Emploi et Immigration

Commission d'appel de l'immigration

Environnement

Programmes de l'environnement

Affaires indiennes et du Nord canadien

Commission d'énergie du Nord canadien

Travail

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Santé et sport amateur

Santé nationale et Bien-être social

Soins sanitaires complémentaires

Assurance-hospitalisation

Soins sanitaires complémentaires

Soins médicaux

Régime d'assistance du Canada

Sécurité de la vieillesse

Allocations familiales

Conseil de recherches médicales

Travaux publics

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
(PITRC et Pitr exclus)

Secrétariat d'Etat

Conseil consultatif de la situation de la femme  
Conseil des arts du Canada  
Société Radio-Canada  
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne  
Corporation du Centre national des arts  
Office national du film  
Bibliothèque nationale  
Musées nationaux du Canada  
Archives publiques  
Conseil de recherches en sciences humaines  
Situation de la femme—Bureau de la coordonnatrice

Développement social—Ministre d'Etat

Conseil du Trésor

Emplois d'été, placement des jeunes et autres initiatives à l'emploi  
Paiement à OPCAN

Affaires des anciens combattants

### **Enveloppe de la justice et des affaires légales—**

Administrée par le Comité du développement social. Inclut les programmes fédéraux visant à assurer la justice et à protéger les personnes. Quatre-vingt-dix pour cent des dépenses sont consacrés à deux programmes, la GRC et les services correctionnels. Comprend:

Justice

Commission canadienne des droits de la personne  
Commissaire à la magistrature fédérale  
Commission de réforme du droit du Canada  
Cour suprême du Canada  
Commission de révision de l'impôt

Solliciteur général

Services correctionnels  
Commission nationale des libérations conditionnelles  
Gendarmerie royale du Canada

### **Enveloppe des transferts fiscaux—**

Administrée par le Comité des priorités et de la planification. Comprend:

#### Finances

- Subventions prévues par l'AANB
- Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces
- Transferts d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique
- Imposition réciproque

#### Travaux public

- Subventions aux municipalités

### **Enveloppe des affaires extérieures—**

Administrée par le Comité des affaires extérieures et de la défense. Une bonne partie des dépenses est consacrée à l'aide aux pays de développement. Comprend:

#### Affaires extérieures

- Agence canadienne de développement international
- Centre de recherches pour le développement international
- Commission mixte internationale

#### Finances

- Aide au développement

### **Enveloppe de la défense—**

Administrée par le Comité des affaires extérieures et de la défense. Inclut les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement du MDN. Comprend:

- Défense nationale

### **Enveloppe du parlement—**

Comprend:

- Parlement

Sénat  
Chambre des communes  
Bibliothèque du Parlement

## **Enveloppe des services gouvernementaux—**

Administrée par le Comité des opérations gouvernementales. Inclut les programmes et activités du gouvernement qui visent principalement à soutenir ou desservir les ministères, qui ont vocation de service ou qui sont des organismes centraux. Comprend:

### Finances

Tribunal anti-dumping  
Inspecteur général des banques  
Vérificateur général  
Assurances  
Commission du tarif

### Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs

### Revenu national

### Postes

### Conseil privé

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes  
Directeur général des élections  
Commissaire aux langues officielles  
Conseil économique du Canada  
Commission des relations de travail dans la fonction publique

### Travaux publics

Commission de la capitale nationale

### Secrétariat d'Etat

Commission de la fonction publique

### Approvisionnements et Services

Statistique Canada

Conseil du Trésor

Contrôleur général

**Enveloppe de la dette publique—**

Administrée par le Comité des priorités et de la planification. Comprend:

Finances

Dette publique—intérêt et amortissement